



REPUBLIQUE DE GUINEE

**MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE, DE
L'ENFANCE ET DES PERSONNES VULNERABLES**

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET DU
PLAN D'ACTION DE BEIJING+ 30**

Conakry, Mars 2025

Guinée

Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités locales
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires
ANIES	Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BND	Budget National de Développement
BPD	Budget Préfectoral de Développement
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CAEF	Centre d'Autonomisation et d'Entrepreneuriat Féminin
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CC	Changement Climatique
CCOPG	Conseil Communal pour la Promotion du Genre
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDMT	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CNLTP	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes
CNOPEEG	Conseil National d'Orientation et de Pilotage pour l'Equipe et l'Egalité de Genre
CNRD	Comité National du Rassemblement pour le Développement
CNT	Conseil National de la Transition
COCPG	Conseil Communal pour la promotion du Genre
COFEL	Coalition des Femmes Leaders de Guinée
CONAG-DCF	Coalition Nationale de Guinée pour le Droit et la Citoyenneté des Femmes
CONAPG	Conseil National pour la Promotion du Genre
COPPG	Conseil Préfectoral pour la Promotion du Genre
COREPG	Conseil Régional pour la Promotion du Genre
CR	Communes Rurales
CRS	Catholic Relief Services
CU	Communes Urbaines
DG/SGE	Directions Générales/Services Genre et Equité
DISE	Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Évaluation
DNGAPF	Direction Générale d'Autonomisation et de Promotion des Femmes
DNPFG	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSEGA	Déclaration Solennelle sur l'Egalité du Genre en Afrique
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFH	Égalité entre les Femmes et les Hommes
ENABEL	Agence belge de Développement

FAAEF	Fonds d'Appui aux Activités Economiques des Femmes et filles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FDSI	Fonds de Développement Social et de l'Indigence
FNDC	Front National pour la Défense de la Constitution
FNPG	Fonds National de Promotion du Genre
GED	Genre et Développement
IDH	Indice de développement humain
IDHE	Indice de Développement Humain Élargi
IFD	Intégration des Femmes au développement
INAMO	L'Institut National d'Assurances Maladie Obligatoire
INS	Institut National de la Statistique
LPDH	Lettre de Politique de Développement Humain
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB	Ministère du Budget
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MGF/E	Mutilation Génitale Féminine et Excision
MICS	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MiPME/PMI	Ministère des Micro-Petites et Moyennes Entreprises/Industries
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MPFEPV	Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables
MSEGUI	Modèle de Simulation de l'Économie Guinéenne
MUFFA	Mutuelles Financières des Femmes Africaines
MVE	Maladie à Virus Ebola
NEPAD	Nouveau Partenariat pour l'Afrique
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEV/SIDA	Orphelins et Enfants Vulnérables au SIDA
OIT	Organisation Internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-FEMME	Organisation des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes.
OPROGEM	Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PAI	Programmes Annuels d'Investissement
PDL	Plans de Développement Locaux
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNDH	Programme National de Développement Humain

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBSE	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation
PRI	Programme de Référence Intérimaire
PVH	Personnes Vivant avec un Handicap
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
SIGI	Social Institutions and Gender Index
SNCC	Stratégie nationale sur le Changement climatique
SNU	Système des Nations Unies
SP/CNPG	Secrétariat Permanent du Conseil national pour la promotion du genre et ses démembrements
ST/CNPG	Secrétariat Technique du Conseil National pour la Promotion du Genre
TMCS	Transferts Monétaires avec des Conditions Souples
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
UGLC/S	Université Général Lansana Conté de Sonfonia
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus immunodéficience humaine/Syndrome immunodéficience acquise
ZLECAf	Zone de Libre Échange Continentale Africaine
ZMAO	Zone Monétaire Ouest-Africaine

Table des matières

1	INTRODUCTION	6
2	ANALYSE GÉNÉRALE DES RÉALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTRÉS DEPUIS 1995	7
2.1	Sur le plan institutionnel :	7
2.2	Sur le plan législatif	8
2.3	Sur le plan juridique	8
2.4	Sur le plan politique et de la gouvernance	9
2.5	Sur le plan social :	10
2.6	Sur le plan économique :	11
2.7	Sur le plan éducatif :	12
2.8	Sur le plan de la santé maternelle :	13
3	LES PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2020 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D’ACTION	15
3.1	FEMMES ET PAUVRETE	15
3.2	FEMMES ET SANTE	17
3.3	FEMMES ET EDUCATION	20
3.4	Violence à l’égard des femmes.....	23
3.5	Les Femmes et les conflits armés.....	25
3.6	Femmes et Economie	27
3.7	Femmes et prise de décisions	30
3.8	Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	31
3.9	Femmes et Médias.....	32
3.10	Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	34
3.11	Femmes et Environnement	35
3.12	La Petite Fille.....	38
4	DONNEES & STATISTIQUES :.....	41
5	LES PRIORITES QUI SE DESSINENT	46
6	CONCLUSION	47

1 INTRODUCTION

1. Située sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, la République de Guinée compte une population totale estimée à 13 261 638 personnes (6 442 347 hommes et 6 819 291 femmes) en 2022 (INS, décembre 2024), vivant sur une superficie de 245 857 km² (54 habitants au km²). Elle se situe entre le 7° 30' et le 12° 30' de latitude nord, le 8° et le 15° de longitude ouest ; à mi-chemin entre l'Equateur et le Tropique du Cancer.
2. La Guinée est délimitée au Nord par le Sénégal (330 km de frontières), au Nord-Ouest par la Guinée Bissau (385 km de frontières), à l'Ouest par l'Océan Atlantique (environ 300 km), au Sud par la Sierra Léone (652 km) et le Libéria (563 km), à l'Est par la Côte d'Ivoire (610 km) et au Nord-Est par le Mali (858 km).
3. Sur le plan de l'organisation administrative, la Guinée compte huit (8) régions administratives, 33 préfectures, 333 sous-préfectures, 375 communes dont (CU : 46 et CR : 329), 726 quartiers, 3.563 districts. Sa population est caractérisée par une prédominance des femmes sur les hommes, avec un rapport de masculinité de 93 hommes pour 100 femmes (Division de la population des NU).
4. Elle est relativement jeune, avec 61,6 % de personnes âgées de moins de 25 ans, et celles de la tranche d'âge des 25-54 ans est estimée à 30,4 %. L'âge médian est de 18 ans en 2022. La Guinée se situe parmi les pays les plus inégalitaires en matière de Genre dans le monde (classée 12ème sur 166 sur l'indice d'inégalité entre les sexes du PNUD en 2022 (score = 0,609, où 1 = inégalité maximale). La Guinée s'est engagée dans le renforcement des efforts pour la promotion de la femme en adoptant plus que par le passé, une démarche devant garantir la réalisation de l'égalité entre l'homme et la femme.
5. Depuis son indépendance, le 2 octobre 1958, la Guinée a signé et ratifié plusieurs conventions internationales, régionales et sous-régionales relatives aux droits humains, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Programme d'Action de Beijing, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Protocole additionnel aux droits de la femme en Afrique adopté à Maputo, ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
6. Sur le plan national, des mesures importantes ont été prises pour réduire les disparités entre les sexes et promouvoir l'égalité des droits. Toutefois, des obstacles persistent en raison de facteurs socioculturels, idéologiques, politiques et économiques, freinant la construction d'une société plus égalitaire.
7. En République de Guinée, l'engagement du gouvernement, en rapport avec les partenaires au développement et les organisations de la société civile, a permis d'atteindre des résultats probants dans les 12 domaines de la plate-forme d'action de Beijing pour la période 2020- 2025.
8. Le rapport dont la quintessence est déclinée dans les pages qui suivent, se situe dans l'axe des préparatifs du 30^{ème} anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995.

2 ANALYSE GÉNÉRALE DES RÉALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTRÉS DEPUIS 1995

9. La proclamation par la conférence de Beijing en 1995 de l'égalité entre les femmes et les hommes, constitue le point de départ d'un processus de consécration mondiale sur la condition de la femme. Cette dynamique a engendré des progrès significatifs sur le développement durable de manière générale et, plus spécifiquement sur la reconnaissance, la promotion et la protection des droits des femmes.
10. Conformément aux douze (12) domaines prioritaires d'intervention, la République de Guinée s'est attelée à concrétiser son engagement à travers la déclinaison et la mise en œuvre d'un ensemble d'objectifs stratégiques et de mesures et de politiques nationales.
11. Il s'est agi de manière précise du Programme Cadre Genre et Développement en 1996, de l'élaboration en 1997 de la Politique nationale de la promotion féminine et de sa révision en 2002, de la Politique Nationale Genre en 2011, révisée en 2017 et dont la troisième version est en cours de validation cette année 2025.
12. Durant les trente années écoulées, tous les 5 ans, notre pays, à l'image des autres Etats a produit et transmis des rapports d'étape (Beijing+ 5, +10, + 20+25) pour mesurer les avancées, identifier les gros défis et les actions prioritaires devant aider à la levée des obstacles.
13. Ainsi, la première partie du présent rapport "Beijing +30", se penche sur une synthèse des progrès réalisées dans divers domaines sur le plan institutionnel ainsi que les grandes barrières qui se dressent sur la voie de l'atteinte du plein épanouissement de la femme en Guinée.

2.1 Sur le plan institutionnel :

14. De 1995 à nos jours, le ministère en charge de la promotion féminine et du genre, au rythme des changements institutionnels intervenus a constamment eu pour mandat fondamental, la coordination de l'action du gouvernement dans le cadre du développement des programmes et projets dédiés à la promotion de l'égalité et du genre. Pour parvenir à une meilleure mobilisation des départements sectoriels et de manière progressive, les services genre ont été institutionnalisés dont l'aboutissement heureux est sans nul doute la mise en place du Groupe thématique genre, englobant à la fois les actrices de la société civile regroupées au sein de plusieurs coalitions d'ordre socioprofessionnel.
15. Ces deux dernières années ont été marquées par la mise en place deux entités normatives que sont le compendium des compétences féminines de Guinée (COCOFGUI) et le conseil national des femmes et filles de Guinée (CONAFFEG). La première se veut un outil d'appui à la gouvernance dont la vocation principale est de doter l'Etat et ses partenaires de données fiables sur les domaines d'excellence de la femme guinéenne en vue de favoriser son intégration optimale. La seconde sert de levier principal de la société civile dans son rôle de veille pour sa contribution à la consolidation de tous les acquis en matière d'intégration socioéconomique de la femme.
16. Ces différentes mesures et les plaidoyers qui la soutiennent convergent vers des signes encourageants. En guise d'exemples chiffrés : en 2018, les femmes représentaient 29 % de l'effectif de la fonction publique guinéenne et depuis le 13 mars 2024, 6 portefeuilles ministériels sont dirigés par des femmes sur 29 ministères que compte le

Gouvernement de Transition ce qui représente 20,68%. Cela constitue une évolution par rapport au précédent gouvernement qui était de 10,52%. Au sein de l'appareil législatif de transition (CNT) on observe une certaine amélioration : sur 81 Conseillers, on dénombrait 25 femmes, soit 30,86%, alors qu'en mars 2020 la Guinée ne comptait que 6,7 % de femmes dans son Parlement.

17. Aussi, il y a lieu de souligner d'autres mesures incitatives comme l'octroi de ressources financières directes à 300 groupements féminins à travers l'initiative présidentielle en 2022, la mise en place d'un Fonds d'appui aux activités économiques des filles et femmes (FAAEF), d'un fonds de développement agricole (FODA) et de l'Observatoire National de la Protection Sociale – VBG.
18. Toutefois, la situation est moins reluisante au niveau des instances inférieures (Gouvernorats, préfectures et mairies) et dans les formations politiques.
19. Les causes profondes de cet état de fait ont un lien fort avec la difficulté pour le pays de réaliser l'égalité d'accès à une éducation de qualité et la mobilisation de ressources nécessaires pour le soutenir les activités économiques des femmes.

2.2 Sur le plan législatif

20. Des avancées importantes visant à renforcer le cadre législatif se sont poursuivies à travers l'adoption de lois spécifiques pour refléter l'engagement de l'Etat à réaliser la parité, promouvoir et protéger les droits des femmes/filles.
21. A ce titre, la loi portant code de l'enfant (révisée en 2029) contient des dispositions expresses interdisant le mariage d'enfants. La loi portant lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées (adoptée en 2023) accorde une attention particulière à l'exploitation et la traite des femmes. Enfin, la loi instituant la parité entre l'homme et la femme de 2019, renforce les dispositions relatives à l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions de électives dans les institutions publiques. Ces efforts s'inscrivent dans la dynamique d'harmonisation des textes nationaux avec les conventions et traités internationaux qui régissent les relations internationales, ratifiées par notre pays (CEDEF, CDE en particulier).
22. Au titre des réformes, l'avant-projet de Constitution (2024), contient de nombreuses dispositions qui garantissent l'égalité des droits des hommes et des femmes.
23. Cependant, la prépondérance du droit coutumier dans la pratique sociale contrarie fondamentalement avec la volonté de l'Etat de réaliser l'égalité des chances notamment sur le droit pénal, le droit civil, le domaine du travail, la sécurité sociale, l'accès au foncier et domanial etc...

2.3 Sur le plan juridique

24. Dans le domaine de la protection juridique, plusieurs structures étatiques spécialisées sont mises en place pour assurer une assistance adaptée ou représentée la femme en contact ou en conflit avec la loi. Il s'agit de l'Office de protection du Genre, l'Enfance et Mœurs (OPROGEM) au niveau du Ministère de la sécurité, du service central de la protection des personnes vulnérables au niveau de la Gendarmerie Nationale, du guichet unique pour prise en charge des survivants de VBG.

25. La participation de la société civile est effective au sein du comité national Prévention de l'exploitation des abus et harcèlement sexuels (PREAHS) ainsi que des activités de renforcement de capacités sur les outils de gestion de cas comme le recueil de textes juridiques sur les VBG.
26. En dépit de ces dispositifs d'accompagnement juridiques, des lacunes persistent dans la pratique des professionnels et acteurs de la justice comme la lenteur dans les procédures judiciaires et la faible application des textes de lois. Quant aux communautés, l'insuffisance de vulgarisation des textes attisent leur méfiance et leur méconnaissance.

2.4 Sur le plan politique et de la gouvernance

27. L'orientation générale en matière de gouvernance est guidée par une économie dominée par le secteur agricole et le secteur minier, avec une forte implication des femmes qui constituent la principale force vive du monde rural et informel.
28. C'est en tenant compte de cette réalité que les politiques sectorielles liées à l'économie et à l'agriculture intègrent la dimension « Genre ». Cette ambition s'étale aux programmes de renforcement de capacités du capital humain féminin dans les domaines de l'éducation, la santé, les Technologies de l'Information et de la Communication, l'entrepreneuriat, la recherche scientifique et l'innovation etc...
29. La pierre angulaire de cette vision est de réduire les inégalités de genre sous le prisme de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'atteindre un maximum de femmes et filles économiquement autonomes à travers les formations en esprit entrepreneurial, en gestion d'entreprise, en éducation financière, en marketing digitale, en leadership etc...
30. Pour réussir ce pari, le pays a besoin d'un soutien financier et de renforcement de capacité dans divers domaines économiques avec des investissements sensible au genre. Il faut noter que le monde des affaires reste fortement influencé par la technologie or, seulement 15% des Guinéennes poursuivent des carrières dans les domaines des sciences.
31. Les défis à relever en la matière sont de plusieurs catégories parmi lesquelles on peut citer :
 - ✓ La faible adaptation et appropriation des techniques agropastorales, de transformation et de commercialisation ;
 - ✓ L'enclavement de certaines zones de production agricole ou la vétusté des infrastructures routières ;
 - ✓ L'insuffisance du mécanisme de collectes, de traitement et d'analyse de données sur la situation des femmes en Guinée ;
 - ✓ La forte fixation des activités économiques des femmes sur le secteur primaire de production (exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements) ;
 - ✓ L'insuffisance des ressources budgétaires allouées au ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables (MPFEPV) dans le cadre du financement de la politique nationale en matière de genre, d'accompagnement technique et appui financier aux activités économiques des femmes ;
 - ✓ Le faible soutien de l'Etat au secteur privé en particulier dans les secteurs d'investissements des femmes ;

- ✓ L'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans le domaine du Genre ;
- ✓ La faible représentation des femmes dans les projets stratégiques et les instances de prise de décision ;
- ✓ La faible capacité des autres acteurs impliqués dans le processus d'intégration des questions de Genre (leaders d'opinion, acteurs de terrain, communautés de base...) ;
- ✓ Taux graduel de pratiques sociales néfastes pour les filles et femmes (MGF, viols, mariages d'enfants, violences de tout genre etc..) ;
- ✓ Insuffisance de l'accès des filles/femmes aux TIC.

2.5 Sur le plan social :

32. La lutte contre la pauvreté demeure une préoccupation surtout en milieu rural qui concentre 80 % des personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté et 95 % de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Aussi, le système de protection sociale qui devait permettre de réduire la vulnérabilité des populations, est encore à l'état embryonnaire.
33. Le Gouvernement, avec le soutien de ses partenaires au développement, a mis en place plusieurs instruments, qui couvrent le volet non contributif de la protection sociale, tels que le programme national de réadaptation à base communautaire, l'assistance sociale, l'action humanitaire, l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), le Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI) entre autres qui ciblent en priorité les populations les plus démunies, en particulier les femmes, les enfants (filles et garçons), les jeunes femmes et jeunes hommes, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les personnes atteintes d'albinisme afin que ces dernières ne soient pas laissées-pour-compte. Mais leurs impacts restent encore limités au vu des immenses besoins.

Il faut aussi noter :

- ✓ L'élaboration de la Politique nationale Genre (3^{ème} génération) qui a permis la mise en place des services genre dans les départements ministériels ;
- ✓ L'élaboration la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation
- ✓ L'existence d'une Stratégie nationale de lutte contre les VBG ;
- ✓ La création de l'Office de protection du Genre, l'Enfance et Mœurs (OPROGEM) au niveau du Ministère de la sécurité ;
- ✓ La mise en place d'un service central de la protection des personnes vulnérables au niveau de la Gendarmerie Nationale ;
- ✓ La mise en place d'un Groupe Thématique Genre ;
- ✓ Une 3eme génération du Plan d'Action National de la Résolution 1325 ;
- ✓ La création d'un Fonds d'appui aux activités économiques des filles et femmes (FAAEF) ;
- ✓ L'Appui à 300 groupements féminins à travers l'initiative présidentielle en 2022 ;
- ✓ La création d'un fonds de développement agricole (FODA) ;
- ✓ La Création de l'Observatoire National de la Protection Sociale – VBG
- ✓ La réalisation d'une cartographie nationale des structures et services de prises en charge des victimes de VBG ;
- ✓ La création d'un guichet unique pour les survivants de VBG ;

- ✓ L'existence du recueil de textes juridiques sur les droits des femmes/filles
- 34. A côté de ces initiatives, nous relevons le rôle primordial joué les organisations non gouvernementales qui œuvrent pour l'intensification de la vulgarisation des droits des femmes telle que la coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG-DCF) qui oriente son action associative dans l'édition des brochures, l'animation des émissions radio et télévision, les causeries, les tables rondes, des conférences/débats, le soutien juridique de toute femme victime de violence matrimoniale et de discriminations diverses.
- 35. Les entraves au processus de mise en œuvre de Beijing sont les pesanteurs socio culturelles toujours vivaces malgré la sensibilisation sur l'importance du rôle de la femme, la résignation de certaines femmes qui refusent de revendiquer leurs droits, l'esprit de facilité et le désir d'être constamment assistée même lorsqu'elle peut se prendre en charge, le manque de solidarité entre les femmes.

2.6 Sur le plan économique :

- 36. La Guinée a réalisé d'énormes progrès dans l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. Elle dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre hommes et femmes (Constitution, Code Pénal, Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et sur les Droits de l'Enfant (CDE),
- 37. Dans le domaine de **la croissance économique et de la promotion de l'emploi productif et décent**, l'économie guinéenne a démontré une remarquable résilience face à la pandémie de COVID-19. Cette résilience s'appuie sur les leçons tirées du Plan National de Riposte contre Ebola et sur la mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la COVID-19 (SNLC 2020-2022). En 2020, la croissance économique a atteint 7 %, en hausse par rapport aux 5,6 % de 2019. Cette croissance est principalement attribuable aux performances robustes des secteurs minier (32,3 %) et énergétique (13,8 %). Toutefois, des secteurs tels que le transport, le commerce et l'hôtellerie, qui contribuent à plus de 35 % du PIB, ont subi des impacts négatifs significatifs. Malgré les répercussions de la pandémie et les tensions dues à la guerre en Ukraine, la Guinée a maintenu une dynamique de croissance économique, principalement soutenue par le secteur minier, bien que ce dernier ne favorise pas suffisamment la création d'emplois décents.
- 38. Il a été ainsi créé, créé, en 2014, la Direction générale des Centres d'Autonomisation et de Promotion et d'entrepreneuriat des femmes et filles (CAEF), qui coordonne les activités en termes d'autonomisation des filles/femmes, (assure l'encadrement des jeunes filles à travers l'apprentissage des métiers au sein des centres d'autonomisation des femmes, et cultive chez les jeunes filles et les femmes l'esprit d'entreprise, de créativité en vue de leur émancipation économique.
- 39. Les travaux domestiques relèvent de la femme et de la fille dans la société guinéenne et les femmes et filles elles-mêmes le perçoivent ainsi, de par l'existence des stéréotypes de genre et les normes patriarcales, qui se reflètent notamment dans l'éducation reçue ainsi que les pressions sociales de leur communauté et proches. La majorité des femmes et des jeunes filles passent ainsi la plupart de leur temps à réaliser des tâches ménagères non rémunérées.
- 40. Selon les données de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (2019), la production des travaux ménagers coûte en moyenne 1495 529 GNF (176 USD approximativement) chez les femmes contre 347 044 GNF (41 USD approximativement) chez les hommes, chaque mois. Le coût moyen de production chez les femmes est ainsi plus de quatre fois celui des hommes.

41. De avantages fiscaux sont accordés aux opérateurs économiques (y compris les femmes) pour amoindrir les coûts d'importation des produits et denrées de première nécessité. Par exemple la valeur mercuriale de la tonne métrique de riz est de 100\$ et celle de la valeur mercuriale de la tonne du sucre est de 100\$.
42. La facilitation de la création et de la promotion des entreprises est effective. En 2024, 17 500 entreprises ont été créées en Guinée. La durée de la création d'une entreprise n'excède pas les 72 heures.
43. Des partenariats ont été établis pour l'initiation et la mise en œuvre des projets sur le commerce, l'industrie et les PME, tels que le programme cadre intégré renforcé (CIR) financé par l'OMC pour le développement de chaînes de valeurs agricoles pour une meilleure intégration au commerce et le renforcement des capacités des acteurs.
44. Des lignes de crédit ont été mises en place par les institutions de microfinance afin de soutenir les activités économiques des femmes.
45. En dépit ces efforts, force est de relever qu'il existe des obstacles au plein épanouissement économique des femmes, il s'agit notamment du faible accès des femmes à l'information sur les opportunités, le faible accès des femmes aux facteurs et moyens de production (terre, technologies, crédits, information).

2.7 Sur le plan éducatif :

46. Le Gouvernement Guinéen s'est fixé pour objectif d'améliorer l'offre, l'accès et la qualité de l'éducation et de la formation tout en les adaptant aux besoins de l'économie nationale. Pour atteindre cet objectif, il a élaboré un plan sectoriel de l'Éducation et de la formation dénommé Programme Décennal de l'Éducation (ProDEG), qui couvre les priorités du secteur sur la période 2020-2030. Le programme répond aux engagements internationaux de la Guinée concernant l'Éducation et la Formation, notamment la poursuite des Objectifs de Développement Durable. Il s'appuie sur le Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) établi en 2018, ainsi que sur un ensemble d'études, dont entre autres l'élargissement de l'éducation de base de 6 à 10 ans, la diversification des filières au secondaire, l'étude sur les grossesses précoces, l'éducation inclusive, les risques et catastrophes.
47. En application du programme prioritaire 1 « Accès équitable à l'enseignement général » du ProDEG, le Gouvernement guinéen a consenti beaucoup d'efforts ces dernières années pour garantir l'offre, l'accès et la qualité de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnelle, comme le montre l'évolution de certains indicateurs.
48. En effet, selon les annuaires statistiques de l'éducation, le taux net de préscolarisation est passé de 9% en 2018 à 19,5% en 2022, celui de scolarisation au primaire, est passé de 74,3 % en 2018 à 84,2% en 2022, valeur proche de la cible de 85% fixée pour 2025 au terme de la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire. La cible de scolarisation universelle au primaire est presque atteinte.
49. Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, l'effectif des élèves a augmenté de 50 % entre 2018 et 2022, passant de 37 791 à 56 571 élèves dont 52,5 % de filles. Cependant, au niveau du supérieur, les effectifs ont baissé de 14 % sur la même période, passant de 92 856 étudiants en 2018 à 81 306 en 2022 dont 32,3% de filles.
50. Du côté de l'offre, le nombre élevé d'écoles à cycle incomplet est un facteur de déscolarisation précoce.
51. En 2016, on comptait 6 317 écoles à cycle incomplet soit 66% de l'ensemble des écoles dont 81% dans le milieu communautaire. Pour remédier à ce facteur, le Gouvernement a entrepris, en 2021, la construction d'écoles modernes qui prennent en compte la

situation des personnes en situation de handicap et la construction de 1000 salles de classes du préscolaire.

52. Le taux brut d'achèvement au primaire a augmenté aussi bien pour le niveau national que pour les garçons et les filles. Il est plus faible chez les filles mais a progressé plus vite chez ces dernières.
53. Par ailleurs, l'indice de parité filles/garçons du taux d'achèvement au primaire (0,73 et 0,79) a progressé moins vite que celui du secondaire : 0,59 et 0,70 pour le collège ; 0,47 et 0,56 pour le lycée, entre 2018 et 2022, mais sont tous les deux en bonne voie pour atteindre les cibles de 1 et de 0,85 respectivement à l'horizon 2025.
54. Au regard de ces résultats, les défis sont nombreux et restent liés à l'atteinte de la couverture scolaire universelle, l'amélioration de la qualité de l'éducation et le renforcement de l'offre de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle.
55. Les principales insuffisances à corriger pour une performance accrue de tous les ordres d'enseignement portent sur :
 - ✓ L'inadéquation entre l'offre et la demande scolaire qui se traduit par l'insuffisance des capacités d'accueil ;
 - ✓ La persistance des disparités entre filles et garçons, entre zones urbaines et zones rurales ainsi qu'entre régions administratives ;
 - ✓ La faible rétention des enfants à l'école ;
 - ✓ L'insuffisance d'enseignants et de leur motivation.

2.8 Sur le plan de la santé maternelle :

56. Les grandes priorités en matière de santé visent à améliorer toutes les composantes de la santé (santé procréative, santé maternelle et santé infantile), à mettre fin aux maladies transmissibles, à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.
57. Pour atteindre les cibles de cet objectif, l'État guinéen a fourni d'immenses efforts pour le renforcement du système de santé, comme en témoignent l'élaboration d'une politique nationale de développement sanitaire et l'augmentation de la part du budget national de développement (BND) consacrée à la santé après l'épidémie d'Ébola. À cela s'ajoute le soutien des PTF à travers des programmes/projets tels que : le PNUAD 2018-2022, le PRSCS 2019-2024, le projet PASA2 2016-2021, le PASSPE 2017-2022, le SWEED 2020-2024, etc. en plus de l'augmentation du nombre de structures sanitaires, et du nombre de médecins pour 10 000 habitants qui a été multiplié par 2,6 (passant de 0,8 à 2,08) entre 2016 et 2021. Le nombre de sage-femmes pour 10 000 habitants a également augmenté, passant de 0,58 à 0,69, sur la même période.
58. Le taux de mortalité maternelle, qui était de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (EDS), a chuté à 550 en 2016. Nonobstant cette baisse, ce taux reste toujours préoccupant. Ce qui montre que le pays a beaucoup d'efforts à fournir pour atteindre la cible des « moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2030 ».
59. La qualité des services des soins de santé durant la grossesse, l'accouchement et après l'accouchement sont importants pour la survie et le bien-être de la mère et de l'enfant. Ces mesures sont indispensables pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale. La proportion de femmes ayant effectué 4 visites prénatales ou plus a augmenté de plus de 60% entre 2018 et 2021, passant de 36 % sur cette période. La proportion de naissances vivantes ayant eu lieu dans un établissement de santé a augmenté, passant de 40 % en 2012 à 55 % en 2018. Globalement, 58 % (EDS 2018) des naissances ont été assistées par un prestataire qualifié.

60. Les indicateurs relatifs à la santé de l'enfant se sont légèrement améliorés au cours des dernières années. En effet, selon le groupe inter-agence des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité des enfants, le taux de la mortalité infanto-juvénile est passé de 106 à 96 pour 1000 naissances entre 2018 et 2022 et celui de la mortalité infantile est passé de 68 à 62 pour 1000 naissances sur la même période. Quant au taux de mortalité néonatale, son niveau a stagné autour de 31 décès pour 1000 naissances sur la période.
61. Les niveaux de mortalité infanto-juvénile varient selon le sexe de l'enfant, la région administrative et le milieu de résidence. En effet, le niveau de la mortalité infanto-juvénile des garçons est supérieur d'environ 14,7‰ par rapport à celui des filles (103 ‰ contre 88 ‰) en 2022 (IGME). Ce taux varie d'un maximum de 135 ‰ dans la région de Kankan à un minimum de 90 ‰ dans celle de Mamou. Enfin, ce taux est environ deux fois plus élevé en milieu rural (131 ‰) qu'en milieu urbain (60 ‰).
62. Malgré les résultats non négligeables obtenus dans l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé et à la lutte contre la maladie grâce à la volonté politique et aux appuis extérieurs, le système de santé guinéen fait toujours face à d'énormes défis : déséquilibre flagrant dans la répartition des professionnels de santé entre zones rurales et zones urbaines, l'insuffisance d'infrastructures et la faiblesse de la qualité de celles qui existent, l'absence d'assurance maladie, la mauvaise gestion des ressources et le faible financement du secteur.

3 LES PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2020 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION

3.1 FEMMES ET PAUVRETE

Objectif stratégique 1 *Revoir, adopter et appliquer des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté.*

Objectif stratégique 2 *Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources*

Objectif stratégique 3 *Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institution de crédit*

Objectif stratégique 4 *Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté*

63. Comme de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, la République de Guinée fait face à des défis majeurs en termes de pauvreté et d'inégalités de genre. La pauvreté constitue une préoccupation majeure pour le Gouvernement guinéen car elle touche plus de la moitié de la population notamment les femmes. Les femmes sont confrontées à des contraintes socioéconomiques qui limitent leurs accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques.
64. En raison des stéréotypes si vivaces dans la société guinéenne, les femmes ont un accès limité aux facteurs et moyens de production comme la terre, la formation, les équipements, les ressources financières. Or, cette exclusion sociale aggrave la « féminisation » de la pauvreté.
65. Les statistiques indiquent que 3 guinéens sur 7 soit 43, 7% vivent en dessous du seuil de pauvreté ; or cette situation de pauvreté est marquée par de fortes disparités. Selon le profil de pauvreté, il ressort que l'indice de pauvreté est plus élevé dans les ménages dirigés par les femmes (45%) que ceux des hommes (43,3%).
66. Ce constat peu reluisant résulte de la forte vulnérabilité des femmes et leur faible niveau d'instruction d'une part, et qu'une grande proportion des femmes cheffes de ménages sont des divorcées/séparées ou veuves d'autres part. L'ampleur de la pauvreté est plus marquée chez les individus vivant dans les ménages dirigés par les femmes (12,9%) que ceux vivant dans les ménages dirigés par les hommes (12,4%).
67. Les hommes continuent de gagner en moyenne deux fois plus que les femmes, indépendamment du milieu de résidence. Selon le sexe, les données disponibles indiquent que le revenu médian chez les hommes (450 000 GNF) est supérieur à celui des femmes (400 000 GNF).
68. Par ailleurs, la proportion des femmes (90 %) qui gagnent moins du SMIG est plus élevée que celle des hommes (86 %). La proportion des hommes qui perçoivent un salaire parmi les personnes en emploi (21 %) est plus de trois fois celle des femmes (6 %). La proportion des hommes qui perçoivent un salaire parmi les personnes en emploi (21 %) est plus de trois fois celle des femmes (6 %).

69. Par ailleurs, le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle s'élève à 10,4 %. Il est relativement plus élevé à Conakry (22 %), en milieu urbain (16 %), chez les femmes (12 %), chez les jeunes de 15-24 ans (13 %), chez les personnes en situation de handicap
70. Concernant les écarts de revenu, les hommes gagnent deux fois plus que les femmes, en moyenne, et ce, quel que soit le milieu de résidence. De même, les inégalités se manifestent aussi dans d'autres secteurs tels que l'éducation.
71. Sur le plan agricole, le revenu des petits exploitants agricoles est relativement faible. Selon une enquête réalisée par l'Agence nationale des Statistiques agricoles en 2022, le revenu moyen des petits exploitants agricoles est estimé à 394 \$ US pour les hommes et à 270 \$ US pour les femmes.
72. De plus, ce revenu est marqué par des fortes disparités entre hommes et femmes, et les inégalités en défaveur des femmes dans toutes les régions. En effet, dans l'ensemble, les hommes exploitants agricoles gagnent 46 % de plus que leurs homologues femmes.
73. Les inégalités de revenus entre hommes et femmes ont une ampleur différente selon la région administrative. Ainsi, ces inégalités sont particulièrement fortes dans les régions de Boké et Nzérékoré où les hommes gagnent respectivement 2,35 fois et 2,10 fois de plus que les femmes, ainsi que dans les régions de Faranah et Mamou, où le revenu des hommes est deux fois et 74 % plus élevé que celui des femmes. Kankan est la région pour laquelle les inégalités de revenu des petits exploitants agricoles des hommes et des femmes sont les plus faibles (6 % d'écart).

ACQUIS :

74. Au cours des dernières années le Gouvernement a mis en place plusieurs instruments qui couvrent le volet non contributif de la protection sociale à travers les programmes de filets sociaux, l'Agence nationale d'Inclusion économique et sociale (ANIES), le Fonds de Développement social et de l'Indigence (FDSI) et l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires (ANGUCH).
75. Outre ces mesures, le Gouvernement guinéen, soucieux de l'amélioration des conditions socioéconomiques et des droits de la femme a adopté les lois et Politique en faveur des femmes (code civil révisé, code pénal et la loi sur la parité).
76. L'initiative d'appui aux activités économiques des femmes a permis à 300 groupements féminins de bénéficier d'une subvention pour mener des activités génératrices de revenus. Ce projet a permis aux femmes de diversifier, d'accroître leur revenu et de créer des emplois directs et indirects.
77. Au-delà ce programme, il faut souligner que les partenaires techniques et financiers se sont investis dans la lutte contre féminisation de la pauvreté à travers la mise en œuvre des programmes et projets tels : le programme d'appui à l'entreprenariat et à l'autonomisation des femmes (PEFAF) financé par le (PNUD) et fonds de financement rapide (RFF) , le projet d'autonomisation du dividende démographique au sahel (SWEDD 2) financé par la banque mondiale le programme sur l'égalité entres sexes et l'autonomisation des femmes avec l'agence française de développement (AFD).

Contraintes :

Parmi les contraintes, il est possible de citer :

- ✓ Un faible accès des femmes aux services sociaux de base ;
- ✓ L'insuffisance des infrastructures ;
- ✓ L'analphabétisme élevé chez les femmes ;
- ✓ Un faible accès aux crédits ;
- ✓ La persistance des pesanteurs socioculturelles.

Défis :

De nombreux défis demeurent :

- ✓ La mise en place des régimes de protection sociale adaptée à chaque profession ;
- ✓ Le développement de programmes intégrés qui couplent la protection sociale avec les services de santé, d'éducation et d'emploi pour adresser les multiples dimensions de la pauvreté ;
- ✓ Le développement des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en faveur des femmes ;
- ✓ L'amélioration des conditions des femmes aux facteurs et moyens de production (propriété foncière, crédit, équipement socio collectifs ...)
- ✓ La création d'emplois décents et productifs pour tous, en particulier les jeunes et les femmes ;
- ✓ L'amélioration de l'accès aux ressources financières (crédits, subventions, mécanismes de garanties et d'assurances, etc.), pour les jeunes et pour les femmes en particulier ;
- ✓ Le renforcement de l'application des dispositions légales en matière de travail ;
- ✓ L'accompagnement des jeunes et des femmes dans l'apprentissage des métiers à cycle court valorisants et rentables.

3.2 FEMMES ET SANTE

Objectif stratégique 1 *Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.*

Objectif stratégique 2 *Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes.*

Objectif stratégique 3 *Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et aux autres problèmes de la santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.*

Objectif stratégique 4 *Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes.*

Objectif stratégique 5 *Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine.*

78. La question de la santé des femmes en Guinée est un enjeu majeur de développement, influencé par divers facteurs sociaux, économiques et culturels. C'est ainsi que ces dernières décennies, la République de Guinée a réalisé d'importants progrès en matière de santé de la femme, grâce à l'engagement du gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers.

79. Ces avancées s'inscrivent dans le cadre des engagements internationaux et nationaux visant à promouvoir la santé et le bien-être des femmes et des filles conformément aux Objectifs de Développement durable (ODD) au programme d'action de Beijing, au Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2015-2024) et au Plan Stratégique Santé de la Reproduction, de la Mère, du Nouveau-né, de l'Enfant et de l'Adolescent, incluant

la Nutrition (SRMNIA-N). Malgré des avancées notables, des défis persistent, nécessitant des actions renforcées pour garantir un accès équitable aux soins de santé.

80. En dépit des efforts consentis par le gouvernement et ses partenaires pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé, la situation sanitaire des femmes et filles est préoccupante est caractérisée par des indicateurs qui mettent en évidence la précarité de la santé de la femme, particulièrement celle en âge de procréer.
81. Concernant la santé maternelle, force est de reconnaître qu'en 2018, la Guinée avait enregistré 575 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS 2018). Ce taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés d'Afrique sub-saharienne, ce qui affiche une moyenne de 534.
82. Sur le plan institutionnel, on constate peu d'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans. Par ailleurs, la proportion des femmes de 15 à 49 ans qui utilise la contraception moderne est plus élevée en milieu urbain avec 16% qu'en milieu rural ou elle représente 8%.

Domaine du VIH/SIDA

83. En Guinée, 21% des femmes et 29% des hommes de 15-49 ans ont une connaissance complète du VIH. En effet, parmi les femmes et les hommes de 15-49 ans, respectivement 43% et 49% savent qu'une mère peut, pendant la grossesse, l'accouchement et l'allaitement, transmettre le VIH à son enfant.
84. Aussi, pour 49 % des femmes et 59 % des hommes, une personne paraissant en bonne santé peut néanmoins avoir le virus du sida ; près de la moitié des femmes (50%) et 61% des hommes savent que le VIH ne peut pas être transmis par les piqûres de moustique. Dans des proportions un peu plus élevées, les femmes (65%) et les hommes (76%) ont déclaré que le sida ne peut pas être transmis par des moyens surnaturels.
85. Par région, la prévalence du VIH chez les femmes enregistre son niveau le plus élevé 2,3% dans la région de Boké, et le minimum à Kankan (1%). Chez les hommes, la prévalence varie d'un maximum de 2,4% à Kindia, alors que le minimum a été enregistré à (0,3%). A Faranah, la prévalence du VIH chez les femmes, par région matrimonial, le pourcentage de séropositifs est de 4% parmi les divorcés ou séparés, 1,8% parmi ceux en union et environ 1% parmi les autres statuts matrimoniaux.
86. Parmi les femmes, la prévalence du VIH est estimée à 5,2% parmi celles qui sont séparées ou divorcées, 1,7% parmi celles en union et 1,3%. La prévalence du VIH a tendance à augmenter avec le niveau de bien-être économique se traduit par le fait que pour l'ensemble de la population de sexe masculin, 0,6% se retrouve dans le quintile le plus bas, 2% dans le quatrième quintile et 1,8% dans le quintile le plus élevé.
87. On retrouve cette même tendance chez les femmes, avec une prévalence passant respectivement de 0,7% à 2,4% et 2,0%. Globalement, on peut noter que la prévalence du VIH parmi les jeunes de 15-24 ans en Guinée persiste avec le même niveau, de 2005 à 2018.

Domaine des épidémies et pandémies

88. S'agissant des épidémies et pandémies, les chocs épidémiques et la lutte contre la maladie à virus Ebola (MVE) en 2014 et la COVID-19 engagée depuis mars 2020, ont soumis le système sanitaire guinéen à rude épreuve maintenant ainsi, le pays dans une situation de fragilité élevée. L'épidémie du virus Ebola qui a touché la Guinée en 2014 a démontré que la gent féminine est faiblement protégée et constitue la couche la plus fragile du corps social. On comptait ainsi, en novembre 2014, plus de 600 veuves du fait d'Ebola.
89. De plus, les décès des femmes actives enregistrées ont exacerbé la vulnérabilité des jeunes filles et des adolescentes, qui sont devenues systématiquement la relève dans l'exécution des travaux domestiques. Cette implication les a amenés à prendre soin des personnes contaminées au sein de la famille, les exposant ainsi davantage au virus Ebola, à la précarité et à d'autres formes de violences.
90. Par ailleurs, les approches centralisées descendantes mises en place comme réponses à ces épidémies n'intègrent pas suffisamment la dimension Genre et réduisent la prise en compte des besoins communautaires, en particulier des femmes et des filles de diverses localités, et la mise en œuvre d'actions politiques réalistes.
91. En conséquence, ces stratégies de riposte contribuent moins à l'amélioration des secteurs économiques où les femmes sont dominantes (par exemple, dans l'agriculture, l'artisanat et le commerce de détail où les femmes représentent respectivement 57 %, 52,4 % et 79,8 %, selon l'Enquête agricole nationale de 2019).
92. Elles ont aggravé la situation économique des femmes : les mesures de confinement ont conduit à l'arrêt des programmes de soutien aux personnes ayant des besoins spécifiques comme les femmes vivant avec handicap ; l'arrêt des transports interurbains et la fermeture des frontières ont empêché les femmes agricultrices des zones rurales de vendre leurs récoltes par exemple.
93. La disparition de ces sources de revenus a réduit les possibilités d'accès des femmes/filles aux soins de santé et exacerbé par conséquent les inégalités en matière de santé. Ces pandémies et épidémies ont également eu un effet particulièrement dévastateur sur les femmes et les filles, en augmentant leurs risques d'être victimes de VBG, ainsi que le risque de morbidité et de mortalité dû à un accès insuffisant à la gamme complètes de services SSR.
94. La Guinée a l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés d'Afrique subsaharienne, avec 679 décès pour 100 000 femmes. Environ 28 % de tous les décès de femmes en Guinée sont des décès maternels, le taux le plus élevé étant de 35 % dans la tranche d'âge 20-24 ans. Seuls 18 % des besoins des femmes en matière d'accoucheuses traditionnelles sont satisfaits. Les principaux déterminants des taux de mortalité élevés sont la mauvaise qualité des services de santé obstétrique, la pénurie d'accoucheuses qualifiées, les taux de fécondité élevés, les taux élevés de MGF et la maternité précoce.

ACQUIS

Le Gouvernement guinéen à travers le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a réalisé d'importants progrès en matière de santé de la femme à travers la mise en place de structures et de programmes dédiés, dont certains existent depuis plusieurs années. Voici un aperçu des principales réalisations :

- ✓ L'adoption de loi sur la santé de la reproduction ;
- ✓ La gratuité de la césarienne et d'autres soins obstétricaux d'urgence ;
- ✓ L'amélioration de l'accès des contraceptions et aux services de planification familiale ;
- ✓ La prise en charge des maladies infectieuses comme le VIH/SIDA et le paludisme ;
- ✓ L'intégration des besoins spécifiques des femmes dans la réponse aux épidémies (Ebola, COVID-19) ;
- ✓ La criminalisation des Mutilations génitales féminines (MGF) ;
- ✓ La mise en place d'unités de prise en charge intégrée des survivantes de VBG dans certaines structures de santé ;
- ✓ La promotion de la supplémentation en fer et acide folique chez les femmes enceintes.
- ✓ Le dépistage et la prise en charge de la malnutrition chez les femmes enceintes et allaitantes.
- ✓ La création d'espaces sûrs pour l'éducation à la santé sexuelle et reproductive des adolescentes.
- ✓ La formation et le recrutement de sage-femmes qualifiées ;
- ✓ L'amélioration des chaînes d'approvisionnement en médicaments essentiels ;
- ✓ Le renforcement des comités d'audit des décès maternels pour mieux analyser et prévenir les causes de décès ;
- ✓ L'élaboration du plan stratégique national de la santé maternelle, du nouveau-né, de l'enfance et de l'adolescent ;
- ✓ L'élaboration de la mise en œuvre d'un plan de relance et de résilience du système de santé ;
- ✓ L'existence du comité national de lutte contre le VIH/SIDA.

CONTRAINTES

Malgré ces acquis, plusieurs défis freinent encore l'amélioration de la santé des femmes en République de Guinée :

- ✓ Les pesanteurs traditionnelles qui limitent l'autonomie des femmes en matière de santé reproductive ;
- ✓ La persistance des MGF malgré leur interdiction légale ;
- ✓ L'insuffisance des infrastructures de santé en milieu rural ;
- ✓ Le manque de personnel qualifié dans certaines zones reculées ;
- ✓ Les difficultés d'approvisionnement en médicaments et équipements : ruptures fréquentes de stocks de médicaments essentiels.
- ✓ Les contraintes financières et économiques ;
- ✓ Le coût élevé des soins malgré la gratuité annoncée : des frais cachés persistent pour les patientes, notamment pour les consommables et certains actes médicaux.

3.3 FEMMES ET EDUCATION

95. Les politiques publiques en matière d'accès, de maintien et de réussite des filles et femmes dans le domaine de l'éducation ont connu un taux d'investissements considérables avec des résultats forts encourageants.

96. L'offre éducative a été soutenue par la mise en place de plusieurs infrastructures sur tous les paliers de l'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, technique/professionnel et universitaire.
97. Au niveau du niveau préscolaire, le nombre d'établissements est passé de 1 464 en 2015 à 3 230 en 2022. Cette évolution aux cours préparatoires a permis de maintenir le taux d'inscription autour de 90 filles pour 100 garçons de 2015 à 2022. S'agissant du taux brut de scolarisation, il a connu une évolution globalement positive au niveau national de 2015 (78,7% dont 70,2% pour les filles et 87,3% pour les garçons) à 2022, (125,1% avec 117,3% pour les filles et 112,4% pour les garçons).
98. Au niveau du primaire, le taux brut d'inscription au cours préparatoire connaît une évolution globalement positive chez les filles et les garçons (tableau 06). Des écarts importants sont observés dans les rapports garçons/filles et cela au cours de toute la période 2015-2022. En effet, les inscriptions se traduisent par un rapport de 89 filles pour 100 garçons en 2015, 89 filles pour 100 garçons en 2016, 90 filles pour 100 garçons en 2017, 90 filles pour 100 garçons en 2018, 89 filles pour 100 garçons en 2019, 88 filles pour 100 garçons en 2020, 88 filles pour 100 garçons en 2021, 88 filles pour 100 garçons en 2022.
99. Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle, de 2015 à 2022, les effectifs des filles sont passés 12 757 à 31 729, les statistiques font état de grandes disparités entre les effectifs des filles et des garçons. Pour l'année 2015, sur un total 28.292 élèves, on compte 12.757 filles et 15.535 garçons, ce qui donne une parité de 0,82. En ce qui concerne 2022, les résultats obtenus montrent un effectif global de 56.571 composés de 31 729 filles et 24 842 garçons.
100. Au niveau du supérieur, le ratio fille/garçon montre des disparités qui se manifestent par un déficit de parité persistant, au niveau de l'enseignement supérieur en variant de 0,3 en 2015 à 0,42 en 2022 (cf tableau 12). Au cours de la période 2012-2022, les effectifs d'étudiants des différentes universités ont enregistré un taux d'accroissement de 19% (une moyenne annuelle de 2,4%). L'évolution des effectifs a été plus marquée chez les filles en passant de 12.958 en 2015 à 19.968 en 2022, soit un taux d'accroissement au cours de la période de 54,1% (une moyenne annuelle de 6,8%), que chez les garçons avec un taux d'accroissement de 8,5% (soit une moyenne annuelle de 1,1%).
101. Cependant, les disparités liées au genre demeurent persistantes nonobstant les progrès enregistrés. Elles sont remarquables dans le rendement scolaire, le maintien et la progression des filles vers les cycles élevés de l'enseignement (48% de garçons atteignent le collège contre 32% de filles). Au niveau de l'enseignement supérieur sur un effectif total de 67.142 étudiants que comptaient toutes les institutions d'enseignement supérieurs de la Guinée, on ne comptait que 19 966 filles soit une représentation féminine de 29%.
102. Sur la même période, au niveau de l'enseignement technique et professionnel, les filles représentaient 40,95% avec une orientation vers les filières techniques et professionnelles influencée par les rôles sociaux attribués aux filles.
103. Également, au niveau du personnel enseignant, des disparités importantes sont notifiées selon le sexe de 60, 931% engagés dans la profession, on dénombre un effectif

de 45 766% enseignants contre 15 165% enseignantes soit un ratio Femme/Homme de 0,33%.

104. Ainsi, les données de 2015 à 2022, démontre de très fortes disparités entre les sexes dans ce secteur qui est l'apanage des filles surtout à partir de 2018. On note alors de plus en plus les dernières années, une augmentation progressive de la proportion des filles par rapport aux garçons.
105. La description qui précède montre à suffisance que l'Etat guinéen fait de la scolarisation de la jeune fille un moyen privilégié de lutte contre les inégalités et la pauvreté au cours de ces dix dernières années. Mais il n'en demeure pas moins des préoccupations sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, l'efficacité des programmes d'appuis scolaires pour les filles et la lutte contre les préjugés sociaux portant atteintes à la réussite scolaire des filles.

ACQUIS

L'évolution effectifs des filles et les taux de réussite à tous les niveaux d'enseignement est le reflet de plusieurs efforts combinés durant les trois (3) dernières décennies. Il est aussi la résultante des acquis fondamentaux qui peuvent se résumés à :

- ✓ La gratuité de l'enseignement dans les établissements publics et l'augmentation du niveau d'investissement dans le secteur éducatif (Fonds communs de l'éducation /Budget d'affectation spéciale (FCE/BAS) ;
- ✓ Valorisation du niveau pré-primaire pour assurer une meilleure préparation des enfants à l'élémentaire (1.000 salle de classes) ;
- ✓ Taux d'accroissement important en matière de renforcement des capacités d'accueil, des compétences techniques et humaines ;
- ✓ La diversification du nombre filières de formation couvrant les domaines de développement économiques au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- ✓ La Construction des infrastructures scolaires en milieu rural ;
- ✓ Existence d'un noyau de formateurs en genre au niveau de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- ✓ Mise en place d'une chaire genre au sein de deux universités publiques ;
- ✓ Institutionnalisation d'un prix d'excellence pour les meilleures enseignantes, chercheuses et étudiantes ;
- ✓ Mise en place d'un programme de soutien aux filles et femmes ;
- ✓ Priorisation de candidature féminine dans le programme de formation des formateurs.

CONTRAINTES

L'accès équitable entre fille et garçon dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage se heurte à plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- ✓ Le pays peine à réaliser sa vision d'une scolarisation de 100% des enfants en âge scolaire, surtout dans les zones rurales et au niveau des filles ;
- ✓ Le faible taux d'achèvement de l'école primaire qui demeure faible (54,1%) avec des disparités liées au genre (45,7% pour les filles) ;
- ✓ La persistance des obstacles à l'éducation des filles dont la pauvreté, le mariage d'enfants et les violences liées au genre ;

- ✓ La persistance de la déperdition scolaire féminine liée aux facteurs économiques et aux raisons sociales et culturelles ;
- ✓ Le faible intérêt des filles et femmes pour les filières scientifiques ;
- ✓ La sous-représentation des femmes et filles dans le corps enseignant ;
- ✓ La faible prise en compte de la dimension genre dans les contenus scolaires, universitaires ainsi que les programmes d'apprentissage et de formation professionnelle ;
- ✓ L'absence de programmes coordonnés de protection des filles et femmes en milieu scolaire contre le harcèlement sexuel et les autres formes de violences sexistes.

3.4 Violence à l'égard des femmes

106. La violence à l'égard des femmes et des filles demeure l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. Bien que de nombreux pays aient adopté des lois pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, la faiblesse de l'application et les normes sociales discriminatoires demeurent des problèmes importants.
107. La violence à l'égard des femmes a également été intensifiée dans différents contextes, y compris l'espace de travail et les espaces en ligne. En outre, la pandémie de COVID-19, les conflits et le changement climatique ont encore intensifié les violences faites aux femmes et aux filles, exacerbé les défis existants et généré des menaces nouvelles et émergentes.
108. La violence affecte négativement la santé physique, mentale et le bien-être des femmes à toutes les étapes de leur vie. Elle a un impact sur leur développement professionnel et leur autonomisation économique. La violence à l'égard des femmes a également des conséquences sociales et économiques plus larges sur les familles, les communautés et les sociétés et entrave la réalisation du développement durable.
109. Les VBG, notamment les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles restent un défi majeur en Guinée. Le mariage des enfants, les MGF et les violences sexuelles sont d'actualité sur toute l'étendue du territoire et particulièrement en milieu rural. Les MGF constituent une violation des droits humains et de l'intégrité physique et morale des filles et des femmes. Elles laissent des séquelles irrémédiables.
110. La Guinée est le second pays où le taux de MGF est le plus élevé, après la Somalie (98 %). Les données les plus récentes indiquent que 94,5 % des femmes âgées de 14 à 49 ans (contre 39 % des filles de 0 à 14 ans) sont excisées (EDS, 2018). Les MGF sont pratiqués dans tout le pays et parmi tous les groupes économiques, religieux et ethniques.
111. Fortement influencée par les coutumes et les valeurs sociales traditionnelles, l'excision est une pratique qui marque le passage à l'âge adulte. En dépit du fait que cette pratique interdite par l'article 13 de la loi L/2000/010/AN, l'excision est très courante sur l'ensemble du territoire national guinéen.
112. Elle est renforcée par une forte pression sociale, et renvoie en cas de non-conformité presque au bannissement. Quelles que soient les caractéristiques socio-démographiques retenues la grande majorité des femmes guinéennes (99%) ont déclaré

avoir été excisées en 1999 (EDS II). Cette proportion est restée très élevée en 2005 avec 96 % (EDS III), ainsi qu'en 96,9% en 2012 (EDS IV).

113. L'attention mérite d'être portée sur le fait qu'en 2012, 76% des femmes et des filles souhaitaient que cette pratique se poursuive (EDS IV), contre 65% (EDS III). Plusieurs efforts visant à réduire la prévalence des MGF/E n'ont eu que peu d'effets jusqu'à présent. Au contraire, certains ont pu être contre-productifs.
114. En fait, les sanctions légales ont souvent conduit à une médicalisation accrue de la pratique et à un déplacement vers des célébrations privées. En outre, peu d'éléments prouvent que des poursuites ont été engagées à l'encontre du personnel médical pratiquant les MGF/E.
115. Les résultats de l'EDS V portant sur l'âge au moment de l'excision, montrent que dans près des deux tiers des cas, l'excision a eu lieu entre 5 et 14 ans (65%). Environ une femme sur cinq (22%) a été excisée avant l'âge de 5 ans, y compris dans la petite enfance et enfin, seulement 4 % des femmes ont été excisées à un âge plus tardif, c'est-à-dire à 15 ans ou plus. Selon la même source, les résultats indiquent un léger rajeunissement de l'âge à l'excision. En effet, 51 % des femmes de 45-49 ans ont été excisées avant l'âge de 10 ans contre 62 % parmi les femmes de 20-24 ans et 67 % parmi celles de 15-19 ans. À l'opposé, le pourcentage de femmes excisées à 15 ans ou plus a tendance à diminuer.
116. Les jeunes filles et adolescentes continuent à être une des principales victimes des manifestations de violences. Elles sont souvent confrontées à une double victimisation, en raison de la stigmatisation et des conséquences sur leur vie et leur santé. Au total, 29 structures intégrées de prise en charge des VBG intégrant les droits de l'homme sont opérationnelles. Dans ce cadre, les comités régionaux de lutte contre les VBG et les comités de suivi des cas de violations des droits de l'homme ont amélioré leurs capacités de prise en charge des victimes dans les différentes régions.
117. Sur le plan des viols, de janvier à juillet 2023, l'OPROGEM a enregistré 177 cas de viols et 16 cas de mariages d'enfants sur toute l'étendue du territoire national.
118. En dépit des efforts conjugués du Gouvernement et de ses partenaires à apporter plus efficacement des solutions aux questions de VBG, notamment à travers des programmes et projets appropriés, force est de constater que la situation des violences faites aux femmes et filles reste encore préoccupante dans nos sociétés : soit du fait du silence de dénoncer ou de l'impunité de l'acte.

ACQUIS

Dans un contexte de recrudescence des cas de viols, la République de Guinée a renforcé ses dispositions légales de lutte contre les mutilations génitales féminines et du mariage d'enfant lors de la révision du code pénal en 2016, du code de civil en 2019 et du code de l'enfant en 2020. C'est dans ce cadre que le viol et les violences sexuelles sont reconnus par le code pénal comme des crimes (article 267 à 270). Dans la même dynamique des mesures de lutte contre la violence basée sur le genre ont été renforcées notamment :

- ✓ L'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre VBG ;

- ✓ L'élaboration du plan stratégique national pour l'accélération de l'abandon des Mutilations Génitales féminines ;
- ✓ La mise en place de comités régionaux de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- ✓ La mise en place de comités techniques régionaux de protection des femmes/filles et enfants ;
- ✓ La mise en place d'un Guichet Unique de prise en charge holistique des victimes de violences basées sur le genre ;
- ✓ La création de l'office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM) ;
- ✓ La mise en place du service central de la protection des personnes vulnérables ;
- ✓ La mise en place d'une base de données sur les VBG ;
- ✓ La création de l'observatoire national de la protection sociale-VBG
- ✓ La mise en place de la coordination nationale et régionale de VBG ;
- ✓ L'existence d'un numéro vert ;
- ✓ L'existence du sous-groupe violence basée sur le genre au sein du groupe thématique genre.

CONTRAINTES

Parmi les contraintes liées aux violences basées sur le genre on peut citer entre autres :

- ✓ La faible application des textes juridiques relatifs à la promotion et à la protection et droits des femmes et filles ;
- ✓ La persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- ✓ Persistance de la médiation familiale ;
- ✓ La faible allocation des ressources au secteur ;
- ✓ La réticence sur les cas de dénonciation.

3.5 Les Femmes et les conflits armés

Objectifs stratégiques *Elargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décision et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère ;*

Objectif stratégique 2 *Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements.*

Objectif stratégique 3 *Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit*

Objectif stratégique E.4. : *Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix.*

119. Le programme d'action de Beijing adopté en 1995 lors de la 4ème conférence mondiale sur les femmes, constitue une référence pour la promotion des droits de la femme et l'égalité des sexes à l'échelle mondiale.

120. Conformément à ce programme, les Ministère de la Défense Nationale de la sécurité et de la protection sociale, ont pris des mesures concrètes pour la participation des femmes au sein des force de défenses et de sécurité tout en garantissant leur protection contre les violences en période de conflits.

Les acquis :

- ✓ Il convient de souligner que des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau de l'intégration du genre dans les forces armées guinéenne. Ces avancées ont été possibles grâce aux différentes actions entreprises dans la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement du rôle de femme dans les opérations du maintien de la paix.
- ✓ Ainsi, plusieurs femmes militaires ont bénéficié des formations spécialisées sur le genre dans les opérations de maintien de la paix, l'impact des conflits armés sur les femmes ainsi que le genre, la paix et la sécurité, tant au niveau national qu'international, à l'écoles de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako, au centre international Koffi Annan de maintien de la paix et au centre international de formation pour le soutien de la paix au Nairobi.
- ✓ En outre, le centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix de Kindia en collaboration avec le haut-commissariat des droits de l'homme a permis à huit (8) contingents militaires composés de 6000 militaires dont 227 femmes de suivre des formations sur des questions cruciales telles que : la protection des civils, la prévention des abus sexuels pendant les missions, la lutte contre les violences basées sur le genre ainsi que la promotion des droits de l'homme sur les théâtres des opérations.
- ✓ Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défenses et de sécurité, le bureau sécuritaire de l'Ambassade des Etats Unies a appuyé plusieurs programmes destinés aux femmes dans le cadre la prévention et la protection des personnes vulnérables ainsi que la santé en partenariat avec l'université de la défense américaine chargée des opérations médicales.
- ✓ Dans la même dynamique, deux cadres du Ministère de la Défense ont suivi la formation des conseillères militaires du genre des nations unies organisée par l'institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le département des opérations de paix de l'ONU en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
- ✓ Faut-il souligner que la participation de la femme aux missions de maintien de la paix a connu une amélioration notable, passant de 6 femmes à 53 en 2022 avec une augmentation de 8,2% dans le cadre de la MINUSMA. Par ailleurs, des progrès sensibles ont été enregistrés avec le déploiement d'une cinquantaine de femmes comme observatrices dans les missions internationales telles que : MONUSCA, MINURSO et la MUNISCA, contribuant ainsi à l'amélioration de la présence féminine dans les opérations de maintien de la paix.
- ✓ En 2024, 640 dont 75% de femmes ont été formées et sensibilisées sur les problématiques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuel dans le cadre des missions internationales. Aussi, la vulgarisation de la résolution "1325" "Femme, Paix et Sécurité" et de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au sein de toutes les unités de la ville de Conakry et les quatre (4) zones militaires ont permis de sensibiliser les militaires sur l'importance de l'inclusivité et l'égalité et de paix.
- ✓ Pour renforcer ces acquis, une stratégie au niveau des forces de défense et de sécurité a été élaborée pour promouvoir la parité homme et femme et favoriser leur accès à des postes de décision au sein des forces armées guinéennes et lutter contre les violences basées sur le genre.
- ✓ La création de la brigade spéciale de la protection des personnes vulnérables créée en 2020 et érigée en service central de protection des personnes vulnérables en 2024.

Les Contraintes :

En dépit des avancées, plusieurs obstacles subsistent et freinent la mise en œuvre effective du programme d'action de Beijing dans le secteur. Au nombre de ces contraintes on peut citer :

- ✓ La sous-représentation des femmes dans les postes de commandement et des prises de décision,
- ✓ Sur tout l'effectif des forces armées guinéennes, seulement 112 femmes soit 4%, occupent des postes clés ce qui réduit la visibilité et l'influence des femmes dans la hiérarchie militaire ;
- ✓ Sur le plan de la formation, force est de constater une inégalité entre les hommes et les femmes au niveau de la formation, ce qui limite leur participation au programme de formation avancé tant au niveau national qu'international.
- ✓ Ce constat peu reluisant, réduit non seulement leur chance à occuper des postes de responsabilité mais aussi leur participation aux missions de maintien de la paix au niveau sous régional, régional et international.
- ✓ A ces contraintes s'ajoute l'insuffisance des ressources financières allouées à la mise en œuvre d'une part du programme Beijing et de la politique nationale genre.

3.6 Femmes et Economie

Objectif stratégique 1 *Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, les conditions de travail appropriée et l'accès aux ressources économiques*

Objectif stratégique 2 *Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux ;*

Objectif stratégique 3 *Fournir aux femmes, notamment à celles à faibles revenus des services professionnels et des moyens de formations, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie ;*

Objectif stratégique 4 *Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes,*

Objectif stratégique 5 *Eliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi*

Objectif stratégique 6 *Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et professionnelles.*

121. L'accès et le contrôle des ressources par les femmes et les hommes tire son importance dans les résultats d'une étude réalisée par la FAO qui atteste que des écosystèmes fonctionnels dotés d'une biodiversité qui n'a pas subi les actions anthropiques, fournissent des services fondamentaux, aux femmes et aux hommes, tels que l'eau et l'air, qui sont primordiaux au bien-être de l'homme.

122. Malgré le rôle déterminant joué par les femmes dans le développement du niveau de vie des ménages, les femmes sont lésées dans l'accès aux ressources productives et ne bénéficient pas du même traitement que les hommes, dans le contrôle des moyens de production et des revenus de leurs familles. Autrement dit, l'accès aux ressources et leur contrôle, fournit un moyen d'identifier des enjeux d'équité et d'égalité. En effet, il est important que l'on parvienne à identifier qui accède aux ressources et qui les contrôle.

L'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources économiques

L'un des principaux facteurs ayant une incidence sur l'autonomie économique des femmes est un manque d'accès aux ressources productives, notamment la terre, le capital et le crédit. En Guinée, les femmes apportent des contributions essentielles à l'agriculture et à l'économie rurale.

123. La part des femmes dans la population agricole active de 16 ans ou plus, atteint des niveaux assez appréciables avec 133 femmes pour 100 hommes dans l'agriculture, 90 femmes pour 100 hommes dans l'élevage et 103 femmes pour 100 hommes dans la pêche. Les femmes produisent moins par hectare en moyenne que les hommes. Cette productivité agricole résulte des différences d'accès et d'utilisation des intrants agricoles ; la sécurité foncière et l'incitation à investir dans l'amélioration de la fertilité des terres et de l'adoption des technologies améliorées ; l'accès au marché du crédit, et enfin, des normes sociales et culturelles qui assignent des rôles différents pour les femmes et les hommes.
124. Les femmes ont accès à des terres qui sont souvent de plus petites superficies et de moindre qualité, que celles qui sont disponibles pour les hommes. Généralement, dans les exploitations, qui pratiquent les cultures alimentaires, les domaines dédiés à ces spéculations, dans lesquelles les femmes et les filles sont censées être plus actives, sont souvent situés à de grandes distances des habitations, ce qui impose un fardeau de plus aux femmes.
125. Les études indiquent que si les femmes avaient le même accès aux ressources productives comme la terre, l'élevage, la vulgarisation, les services financiers, et de la technologie que les hommes, elles pourraient accroître les rendements de leurs fermes de 20 à 30%, ce qui pourrait porter la production agricole des pays en développement d'entre 2,5 à 4%.

Accès et contrôle de l'information, des services et des technologies liés à la gestion des ressources forestières

126. Les intérêts et les attentes des femmes dans la foresterie concernent principalement : le bois de chauffe, les produits de cueillettes, le fourrage pour les animaux, la pharmacopée, les teintures, les fibres et autres matériaux pour la confection. Les savoirs que les femmes possèdent sont très étendus concernant les produits, leurs emplois, leurs valeurs, leur identification, leur relation envers l'environnement. Ces savoirs permettent de mieux cerner les attentes féminines et se révèlent parfois être plus étoffés que ceux des hommes. L'exploitation minière entraîne aujourd'hui des violations de droits fondamentaux et de libertés collectives, qui sont de plus en plus nombreuses en Guinée.
127. Concernant la question plus spécifique de l'exploitation artisanale traditionnelle, le manque d'encadrement et la non-application de la réglementation en vigueur, posent régulièrement les problèmes de sécurité pour les travailleurs et travailleuses de ce secteur.
128. Le secteur de l'exploitation artisanale traditionnelle mobilise un nombre important d'hommes, de femmes et d'enfants. Elle est source régulièrement de drames humains (éboulement de mines d'or artisanale). Malgré les campagnes de sensibilisation, les mineurs contournent les autorités pour aller à la recherche de l'or.

Accès et contrôle des ressources en eau par les femmes et par les hommes

129. Selon les résultats de l'EDS V, en Guinée, près de 8 ménages sur dix (79%) consomment de l'eau provenant de sources améliorées. Il a été évoqué plus haut, selon la même source, que cette proportion est nettement plus élevée en milieu urbain (98%) qu'en milieu rural (70%).
130. Le pourcentage de ménages ayant accès à une source d'approvisionnement améliorée est légèrement plus élevé à Conakry que dans les autres villes (99% contre 97%) L'accès à une source améliorée d'eau potable constitue encore un défi en Guinée, particulièrement au niveau de l'eau de boisson. Cette situation porte d'importants enjeux de genre compte tenu de l'importance de l'utilisation de l'eau potable à usage domestique, en donnant particulièrement la possibilité aux femmes de faire une toilette intime sans risque d'infection.
131. Les activités en lien avec les industries extractives sont une des causes de la dégradation de l'environnement en Guinée, notamment la pollution de l'eau, qui génère une prolifération des maladies hydriques (diarrhées, choléra) et l'utilisation de certains produits toxiques expose travailleurs et populations à de graves risques sanitaires.
132. Par leurs activités, les industries extractives sont une des causes du dessèchement des cours d'eau dans les zones minières. Présentement, les activités minières et la construction des barrages hydroélectriques, ont favorisé le déplacement des populations qui n'ont pas pour la plupart reçu des compensations adéquates. Les populations déplacées ont été réinstallées dans des zones situées sur des terrains cédés par d'autres villages.
133. Cependant, elles n'ont reçu aucun titre foncier rattaché à ces nouvelles terres, situation qui crée un flou juridique en matière de droit de propriété foncière, qui est de nature à engendrer des conflits entre les populations déplacées et les communautés hôtes.

Accès et contrôle des ressources foncières par les femmes et par les hommes

Les discriminations en matière de droit d'accès à la terre et de droit foncier ont été levées par le Code civil guinéen de 2019 (Art. 828)., il n'en reste pas moins que le droit à la terre reste toujours aussi compliqué à faire reconnaître pour les femmes en particulier, et pour les personnes ou communautés, qui veulent faire prévaloir leurs droits fonciers coutumiers alors qu'elles n'ont pas en leur possession de titres cadastraux.

134. En Guinée, la terre est à la fois une ressource économique et environnementale, mais également sociale et culturelle. Elle symbolise l'identité sociale par l'ancrage territorial qu'elle occasionne. La proportion des individus ayant déclaré être dans une situation d'insécurité foncière en matière des droits d'utilisation des droits de propriété, est très importante avec 66% dans l'ensemble. Une différence significative s'observe entre les femmes 60,5% et les hommes (66,2%).
135. Il est important de préciser que cette situation d'insécurité foncière, pourrait être due à la forte urbanisation avec un nombre élevé de locataires, et les travaux

d'infrastructures publiques qui sont en train d'être réalisés dans toutes les communes urbaines du pays.

136. Selon des études réalisées, les résultats montrent que plus de la moitié des répondants de sexe féminin ont le sentiment que le droit de propriété n'est pas protégé car, 31,1% ont affirmé qu'ils ne sont « pas du tout protégés » et selon 33,3% des répondants, ils ne sont « pas bien protégés ». Chez les hommes, la modalité « pas bien protégé » est citée par 57% et « pas du tout protégé » par 25,5%.
137. Parmi les femmes, les résultats enregistrés montrent pour la modalité « pas bien protégé » 9,6% et « pas du tout protégé » 35,1%, « pas bien protégé » 33,3% et « pas bien protégé » 4,4%.
138. Pour les personnes interviewées dans les zones urbaines, les principales raisons de l'insécurité du droit de propriété ou d'occupation qui ont été évoquées sont : le désaccord qui peut naître avec la famille ou les proches (26,7%), les problèmes avec les autorités locales/coutumières (23%), le propriétaire peut me demander de partir (19,3%) et le gouvernement peut saisir la propriété (8,1%)

Niveau de contrôle et de participation des femmes et des hommes aux mécanismes de contrôle des ressources

139. L'indicateur de mesure de l'autonomie financière des femmes, donne une idée sur son statut. Dans ce cadre, la référence est souvent faite au contrôle du revenu de la femme ou de l'homme. La proportion de femmes qui contrôlent principalement l'utilisation de leurs gains est plus élevée en milieu urbain (77%) qu'en milieu rural (71%). La ville de Conakry compte une proportion de femmes qui décident principalement elles-mêmes de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent ; plus importante (78%) que dans les autres villes (76%) (EDS V, 2018).

3.7 Femmes et prise de décisions

140. L'adoption de la loi L 2019/ 0011/ AN instituant la parité entre hommes et femmes pour l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans les institutions publiques garantit l'égalité des deux sexes devant les charges électorales en République de Guinée. Cette loi sur la parité a permis d'améliorer considérablement la représentation des femmes au parlement guinéen. Elles représentent 29,6% au Conseil National de la Transition (CNT) contre seulement 14,03% lors de la 9eme législature.
141. A cela s'ajoute la définition d'un quota de 30% réservé aux femmes dans toutes les instances de prises de décisions au niveau national.
142. Depuis, les femmes sont présentes et actives dans les plus hautes sphères dirigeantes publiques et privées bien qu'en nombre encore réduit. En effet, le pourcentage de représentativité souhaité par les femmes est loin d'être atteint, en dépit des efforts déployés par les plus hautes autorités pour rendre cette présence effective dans les instances de prise de décisions. Le taux de représentativité des femmes de 22% au gouvernement illustre parfaitement cette situation.
143. Les femmes du gouvernement guinéen occupent toutefois des départements à fort impact tels que la promotion féminine, l'enseignement technique, les NTIC, la pêche, l'environnement, le commerce et l'industrie.
144. L'égalité entre les hommes et les femmes demeure une priorité pour les autorités nationales, la société civile et les partenaires au développement, qui l'ont intégrée au cœur de la planification et de la gestion du développement à travers le Programme ambitieux du Simandou 2040. Ainsi, de nombreuses initiatives et stratégies ont été

mises en place pour combler le retard et promouvoir une société juste et équitable favorisant un développement humain et durable.

145. Parmi ces initiatives, le Compendium des Compétences Féminines de Guinée (COCOFGUI) devra favoriser la promotion des compétences et du leadership féminin, la participation des femmes au processus de prise de décision et la promotion de leurs activités dans le commerce interafricain. Il est un outil d'aide à la prise de décision pour les décideurs et vise à recenser et à promouvoir les compétences/ activités des femmes guinéennes dans le but de favoriser leur leadership et leur participation aux instances de de décision.
146. Enfin, l'avènement du CNRD a également favorisé la promotion des femmes dans l'armée guinéenne à travers l'élévation au grade de Générale des femmes et la nomination pour la première fois d'une femme au grade de gouverneure de la ville de Conakry.

ACQUIS

- ✓ L'instauration du quota de femmes dans les organes des directeurs des partis politiques. En plus, des réformes juridiques accordant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes sont nécessaires pour améliorer les capacités de prise de décision au sein des ménages.
- ✓ L'existence du programme sur le compendium des compétences féminine de Guinée ;
- ✓ La mise en place du conseil national des femmes et filles de Guinée ;
- ✓ L'existence du bureau national des femmes élues de Guinée ;
- ✓ L'existence du bureau régionaux des femmes élues locales.

CONTRAINTES

Parmi les contraintes liées à la participation des femmes aux instances de prise de décision on peut citer :

- ✓ La persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- ✓ Le faible niveau d'instruction ;
- ✓ L'insuffisance d'affirmation de soi ;
- ✓ Féminisation de la pauvreté ;
- ✓ La sous représentativité des femmes dans les instances électives et de gouvernance
- ✓ L'analphabétisme élevé chez les femmes ;
- ✓ Le faible pouvoir de décision des femmes et des filles ;
- ✓ La recrudescence des violences basées sur le genre qui freinent l'épanouissement et l'engagement des femmes dans la sphère publique ;

3.8 Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

147. La République de Guinée, s'est engagée dans un processus d'édification d'une société égalitaire où les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont égaux en droits et devoirs. Pour ce faire, elle a décidé de renforcer les efforts déployés pour la promotion de la femme en adoptant, une démarche devant garantir l'égalité entre l'homme et la femme, filles et garçons.
148. Ainsi, elle a adopté différents textes visant l'égalité de genre et de la promotion des droits des femmes dans son corpus juridique. C'est dans cette dynamique que la Politique Nationale Genre a été adoptée en 2011, puis révisée en 2017 et la troisième génération 2025-2029 qui prend en compte les besoins spécifiques des femmes et filles.
149. Aussi, le code du travail adopté le 10 janvier 2014 garantit les mêmes droits pour les femmes et hommes en milieu professionnel. Elle protège également les femmes

en milieu du travail en les garantissant tous les avantages pendant la totalité des congés maternité.

150. La République de Guinée a pris un certain nombre de mesures en vue de procéder à l'institutionnalisation de l'approche genre et l'application du principe d'égalité entre les hommes et les femmes qui sont :
- ✓ Des Politiques sectorielles intégrant le Genre (telles que : les politiques nationales genre foncière agricole, le code foncier, la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation etc.)
 - ✓ Une Stratégie nationale de lutte contre les VBG ;
 - ✓ La création de l'Office de protection du Genre, l'Enfance et Mœurs (OPROGEM) au sein du Ministère de la sécurité et de la protection civile ;
 - ✓ La mise en place d'un service central de la protection des personnes vulnérables au sein de la Gendarmerie Nationale ;
 - ✓ Une base de données sur les VBG (WWW.alerte-vbg-guinée.com) ;
 - ✓ Un guide de référencement et de contre référencement sur les VBG ;
 - ✓ Une cartographie nationale des structures et services de prise en charge des victimes de VBG ;
 - ✓ La création d'un guichet unique pour les survivants de VBG ;
 - ✓ Un recueil de textes juridiques sur les VBG ;
 - ✓ La mise en place d'un comité national Prévention de l'exploitation des abus et harcèlement sexuels (PREAHS) ;
 - ✓ Un Programme décennal de l'éducation 2020-2029, qui prend en compte les questions de genre ;
 - ✓ Un Groupe Thématique Genre ;
 - ✓ Une 3eme génération du Plan d'Action National de la Résolution 1325 ;
 - ✓ La création d'un Fonds d'appui aux activités économiques des filles et femmes (FAAEF) ;
 - ✓ La Création de l'Observatoire National de la Protection Sociale – VBG ;

3.9 Femmes et Médias

151. Les médias constituent des canaux sûrs d'information et de sensibilisation pour les populations, cependant on note des disparités entre les hommes et les femmes surtout en milieu rural où elles sont mises à l'écart des institutions traditionnelles, ainsi l'information stratégique reste dans le cercle des hommes.
152. Également, on constate des inégalités au niveau de l'accès au support et au contenu médiatique, au récepteur d'information tels : la radio et la télévision et au métier de la communication.
153. Selon les résultats de l'EDS 4 (2018), le taux d'exposition aux médias est faible singulièrement chez les femmes.
154. En effet, près de 6 femmes sur 10 (57%) n'utilise régulièrement aucun média contre 41% chez les hommes. Ainsi, la radio la est le média le plus accessible aussi bien aux femmes (30%) qu'aux hommes (42%).
155. Cependant, l'exposition aux autres types de médias est très faible en particulier aux journaux que ce soit aussi bien chez les femmes (4%) et chez les hommes (10%).
156. On constate que le niveau d'exposition aux médias a augmenté en 2018 par rapport en 2012, le pourcentage de femme ayant accès à aucun type de média au moins une fois par semaine de 51% en 2012 et 57% en 2018, tandis que chez les hommes le pourcentage est passé pour la même période respectivement de 38% à 41%. En

particulier, on note que le pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir écouté la radio au moins, une fois par semaine est passé de 41% en 2012 à 30% en 2018, chez les hommes le pourcentage est passé de 42% à 53%.

157. Par ailleurs, on constate que l'accès et le contrôle des médias reste un problème épineux pour les femmes et les hommes, c'est pourquoi la présence des femmes dans les médias demeure encore faible.
158. Les disparités en matière de genre sont plus marquées milieu rural qu'en milieu urbain bien qu'il existe des radios rurales et communautaires, ce qui limite les possibilités de promotion des activités des femmes.
159. Le Gouvernement guinéen dans la recherche des solutions pour l'implication massive des femmes dans les médias a enregistré des résultats significatifs dans le domaine de la promotion des femmes dans les médias.

ACQUIS

Au titre des acquis il faut noter :

- ✓ L'existence d'une association du réseau des femmes journalistes ;
- ✓ L'existence d'une loi sur les droits d'image ;
- ✓ L'existence d'une loi sur le cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel de 2016 (article 856 à 868 du code pénal)
- ✓ La promotion des femmes dans les médias ;
- ✓ L'existence d'un service de langue nationale où les chroniqueurs sont en majorité féminine ;
- ✓ L'existence d'une émission "univers de la femme"
- ✓ L'existence de trois radios dirigées par les femmes ;
- ✓ L'existence d'un noyau de radios communautaires et rurales
- ✓ L'existence d'une radio parlementaire

CONTRAINTES

- ✓ Faible accès des femmes aux médias
- ✓ L'insuffisance des radios rurales et communautaires ;
- ✓ Faible accès des femmes des médias aux instances de prise de décision ;
- ✓ Faible renforcement des capacités managériales des femmes des médias ;
- ✓ Discrimination et stéréotypes de l'image de la femme dans les médias reste souvent réduite à des rôles traditionnels ;
- ✓ Autocensure et pression sociale ce qui pousse certaines femmes à éviter certains sujets sensibles de peur de représailles ou de rejet social.
- ✓ Faible accès des femmes aux formations spécialisées ce qui limite leur accès dans les sphères de prise de décision ;
- ✓ L'insuffisance de plages horaires accordées aux émissions dédiées aux femmes ;
- ✓ Faible accompagnement des émissions sur les droits des femmes ;

3.10 Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

160. Au lendemain de la quatrième conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, le mécanisme national dédié aux femmes, a connu une évolution institutionnelle.
161. En 1994, le Secrétariat d'état aux Affaires Sociales, de la promotion Féminine et à l'enfance a été érigé en Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance.
162. En 2000, le changement d'appellation ce Ministère en Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
163. ,
164. L'année 2007 a enregistré un recul dans la transformation nominative du MASPFE en Ministère des affaires sociales. De la Condition Féminine et de l'Enfance.
165. C'est en 2008, que le gouvernement est revenu sur l'appellation du MASPFE.
166. Entre 2011 et 2015, le MASPFE a connu une évolution, car il a été érigé en Ministère d'état, chargé des Affaires sociales, de la promotion Féminine et à l'enfance, avec un Ministère délégué aux Affaires Sociales.
167. Il deviendra plus tard le MASPFE en 2016 jusqu'en 2019.
168. Entre 2019 - 2020, l'on a assisté à une scission du Ministère et au changement d'appellation du MASPFE en Ministère de l'action de
169. Sociale, et à la création du Ministère de l'Autonomisation et des droits des femmes.
170. A la suite du changement intervenu en 2021, le Ministère est devenu Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables
171. Aussi, faut-il noter la floraison des organisations féminines de la société civile qui œuvrent dans l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes et des filles

ACQUIS

En termes d'acquis dans le cadre du mécanisme institutionnel, l'on peut noter :

- ✓ L'existence d'un Ministère en charge de la promotion Féminine de l'Enfance et des Personnes Vulnérables qui a en son sein une Direction Nationale et du genre, une Direction Générale des Centres d'Autonomisation et d'Entrepreneuriat des Femmes et une Direction Générale du Fonds d'Appui aux Activités Économiques des Femmes
- ✓ L'existence groupe thématique genre élargi aux partenaires bi et multilatéraux
- ✓ L'existence des Directions générales et services genre et équité.
- ✓ L'existence du programme sur le Compendium des compétences féminines de Guinée
- ✓ La mise en place du conseil national des femmes de Guinée.
- ✓ La mise en réseautage des faïtières des femmes
- ✓ L'existence des organisations de la société civile œuvrant dans la consolidation de la paix, le respect des droits des femmes et des VBG y compris les MGF.

CONTRAINTES

Au nombre des Contraintes, l'on peut relever :

- ✓ Le manque de synergie d'action entre les Ministères d'une part et les organisations de la société civile d'autres part ;
- ✓ Le déficit de communication ;
- ✓ La faiblesse de la coordination ;

- ✓ Le faible renforcement de capacités des intervenants ;
- ✓ Insuffisance de ressources allouées au mécanisme Institutionnel ;

3.11 Femmes et Environnement

Contexte des femmes et de l'environnement en Guinée

172. La Guinée s'engage activement dans la lutte contre les défis environnementaux en intégrant les femmes au cœur des stratégies de gestion durable des ressources naturelles. Dans les zones rurales, les femmes sont particulièrement vulnérables face aux changements climatiques, car elles assurent des tâches essentielles telles que la collecte de l'eau et du bois, ainsi que l'entretien des cultures vivrières. La déforestation et la dégradation des sols compliquent davantage leur quotidien, tandis que les sécheresses et inondations successives accroissent leur charge de travail. Ces contraintes limitent leurs opportunités en matière d'éducation, d'entrepreneuriat et de participation politique, soulignant ainsi la nécessité d'une approche inclusive dans les politiques environnementales.
173. Conscientes du rôle central des femmes dans la gestion des ressources naturelles, les autorités guinéennes ont mis en place des initiatives favorisant leur implication. Gardiennes de savoirs traditionnels en matière d'agriculture durable et de préservation des forêts, les femmes participent activement aux campagnes de reboisement et de restauration des zones dégradées. Entre 2018 et 2023, 1 171 sites ont été reboisés, couvrant une superficie de 6 472,72 hectares avec plus de 7,7 millions de plants. La création et l'extension d'aires protégées, notamment les 53 sites dont 17 parcs nationaux, contribuent à préserver la biodiversité et à maintenir les ressources essentielles aux activités agricoles et domestiques des communautés locales.
174. Par ailleurs, la Guinée a adopté une approche stratégique en intégrant les femmes dans ses programmes environnementaux. La stratégie nationale de gestion de l'environnement inclut leurs besoins et priorités, leur facilitant l'accès aux ressources, aux formations et aux financements pour le développement de projets écologiques. Le Programme National de Gestion des Forêts et le Projet de Gestion Durable des Terres encouragent cette dynamique, tandis que la plantation de plus de 10 millions d'arbres entre 2019 et 2023 a permis aux femmes de jouer un rôle clé dans la réhabilitation écologique. Dans le secteur de l'eau, des réformes ont été menées avec la création de l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, favorisant l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'irrigation, un progrès majeur pour les femmes agricultrices.
175. Toutefois, des défis persistent, notamment en matière d'accès à l'information et aux financements, limitant la capacité des femmes à initier des projets écologiques. Leur participation aux processus décisionnels reste également insuffisante, réduisant leur influence sur les politiques qui les concernent directement. Le renforcement de l'éducation et de la formation sur les enjeux environnementaux est essentiel pour leur permettre d'adopter des pratiques durables et de s'adapter aux changements climatiques. Dans cette optique, l'extension du Parc National du Haut Niger et la création de la Réserve de Biosphère de la Vallée de la Haute Milo viennent renforcer la préservation des écosystèmes, garantissant un équilibre écologique favorable aux activités des femmes. L'inclusion des femmes dans la gestion de l'environnement représente ainsi un levier puissant pour un développement durable et équitable en Guinée.

Au titre des objectifs stratégiques pour une meilleure intégration des femmes dans la gouvernance environnementale et le développement durable en Guinée

Objectif stratégique 1 : Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux

Réalisations et efforts de la Guinée

La Guinée a renforcé l'implication des femmes dans la gouvernance environnementale à travers plusieurs initiatives :

- La création de comités locaux de gestion des ressources naturelles, avec une représentation féminine accrue, permettant aux femmes de jouer un rôle actif dans les décisions locales.
- L'organisation de formations en leadership environnemental ayant permis à plus de 500 femmes d'acquérir des compétences pour intégrer des instances décisionnelles aux niveaux local et national.
- L'adoption d'une loi sur l'environnement intégrant l'approche genre, garantissant que les préoccupations des femmes soient prises en compte dans les politiques environnementales.
- La mise en place d'un cadre de dialogue entre les femmes et les institutions environnementales, facilitant l'expression de leurs besoins et la prise en compte de leurs propositions.

Objectif stratégique 2 : Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable

Réalisations et efforts de la Guinée

Le pays a pris des mesures significatives pour intégrer les femmes dans les initiatives environnementales :

- Stratégie nationale de gestion de l'environnement : elle inclut explicitement les priorités des femmes, leur garantissant un accès aux ressources et aux financements pour des projets écologiques.
- Reboisement massif : entre 2019 et 2023, plus de 10 millions d'arbres ont été plantés, impliquant activement les femmes dans la réhabilitation écologique et la préservation des écosystèmes.
- Programme National de Gestion des Forêts (PNGF) et Projet de Gestion Durable des Terres, qui ont progressivement intégré les femmes dans leurs activités et formations.
- Création de coopératives de femmes dans la gestion des pépinières et des projets de restauration des terres dégradées.
- Adoption de mesures pour faciliter l'accès des femmes aux technologies et innovations agricoles durables, réduisant ainsi leur charge de travail et optimisant les rendements.

Actions à renforcer

- Collecter et analyser des données précises sur les impacts environnementaux spécifiques aux femmes, en particulier en milieu rural.
- Adapter les politiques environnementales pour répondre aux réalités des femmes, notamment dans l'agriculture et la gestion de l'eau.
- Encourager davantage la participation des femmes dans les campagnes de reforestation et de restauration des écosystèmes.

Objectif stratégique 3 : Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes

Réalisations et efforts de la Guinée

- Mise en place d'indicateurs spécifiques intégrés dans les rapports de suivi des politiques environnementales pour mesurer l'impact sur les femmes.
- Collaboration avec des organisations internationales (PNUD, FAO, Banque mondiale) pour améliorer les pratiques et attirer des financements dédiés aux initiatives écologiques féminines.
- Création d'un observatoire national pour l'égalité des genres et l'environnement, chargé d'analyser l'impact des politiques environnementales sur les femmes.
- Renforcement des partenariats avec des ONG locales et internationales pour développer des initiatives adaptées aux réalités des femmes guinéennes.
- Mise en place d'un fonds dédié aux projets environnementaux portés par des femmes, facilitant l'accès au financement pour des actions locales.

3.12 La Petite Fille

176. Trente ans après la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995, la Guinée a accompli des progrès notables en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes. Des avancées importantes ont été réalisées, notamment en matière de législation et de politiques publiques, avec l'adoption de lois interdisant le mariage précoce et la violence basée sur le genre. Toutefois, la situation des petites filles reste préoccupante. Le mariage précoce continue de concerner un grand nombre de filles, avec près de 36 % des filles mariées avant l'âge de 18 ans. Bien que des progrès aient été réalisés, leur application reste inégale, notamment dans les zones rurales, où l'accès à l'éducation et à la santé est encore insuffisant.

177. L'accès à l'éducation des filles a progressé de manière significative, avec un taux net de scolarisation des filles de 67 % en 2020 contre 55 % en 2000. Cependant, des disparités persistent, particulièrement entre les zones urbaines et rurales, et beaucoup de filles abandonnent l'école prématurément en raison de responsabilités domestiques ou de mariages précoces. En matière de santé, des efforts ont été réalisés pour améliorer la santé sexuelle et reproductive des jeunes filles, mais la grossesse précoce reste un problème majeur, avec 28 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans ayant déjà été enceintes ou mères. Concernant les violences basées sur le genre, bien que des progrès aient été notés, notamment avec une baisse des cas de viols sur mineurs de 10 % entre 2020 et 2023, des lacunes demeurent dans l'accompagnement des victimes. Il est crucial de renforcer les structures de protection de l'enfance et d'assurer l'application rigoureuse des lois pour offrir un environnement sécurisé aux petites filles.

Au titre des objectifs stratégiques relatifs à la situation des petites filles

Objectif stratégique 1 : Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille

Réalisations :

- **Renforcement législatif** : La Guinée a renforcé son cadre législatif en ratifiant des conventions internationales et en adoptant des lois pour garantir les droits des filles, comme la Loi sur la parité.
- **Campagnes de sensibilisation** : Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées pour informer les familles et les communautés sur les droits des filles, particulièrement en matière d'éducation et de non-discrimination.

Objectif stratégique 2 : Éliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles

Réalisations :

- **Lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)** : La Guinée a adopté des lois interdisant les MGF, et des programmes de sensibilisation ont été lancés avec la collaboration des chefs communautaires pour éradiquer ces pratiques.
- **Mariage précoce** : Des actions de plaidoyer ont été entreprises pour mettre fin au mariage des enfants, incluant des sensibilisations dans les villages et zones rurales.

Objectif stratégique 3 : Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel

Réalisations :

- **Journée internationale de la fille** : La Guinée organise chaque année des événements à l'occasion de la Journée internationale de la fille pour promouvoir les droits des filles et leur rôle dans la société.
- **Sensibilisation et formation** : Des programmes de sensibilisation et de formation ont été mis en place pour aider les filles à connaître leurs droits, tout en les intégrant davantage dans les processus décisionnels.

Objectif stratégique 4 : Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition de capacités et la formation

Réalisations :

- **Augmentation de la scolarisation** : Des efforts ont été réalisés pour augmenter la scolarisation des filles, avec des programmes de bourses et de soutien aux filles des zones rurales.
- **Infrastructure scolaire** : La construction de nouvelles écoles et la mise en place de services éducatifs adaptés aux besoins des filles ont contribué à améliorer l'accès à l'éducation.

Objectif stratégique 5 : Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et de la nutrition

Réalisations :

- **Accès à la santé sexuelle et reproductive** : Des initiatives ont été mises en place pour fournir aux filles des services de santé reproductive, notamment des centres de santé adaptés aux adolescentes.
- **Nutrition** : Des programmes de nutrition scolaire ont été lancés pour améliorer la santé des filles et lutter contre les carences alimentaires.

Objectif stratégique 6 : Éliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent

Réalisations :

- **Législation contre le travail des enfants** : La Guinée a mis en place des lois pour interdire le travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent, en particulier dans les secteurs informels.
- **Programmes d'accompagnement** : Des centres d'accueil et des programmes de réinsertion ont été créés pour aider les jeunes filles victimes de travail forcé.

Objectif stratégique 7 : Éliminer la violence contre la petite fille

Réalisations :

- **Réduction des violences** : Le pays a observé une baisse significative des violences envers les filles grâce à des campagnes de sensibilisation et des actions renforcées par les autorités judiciaires et policières.
- **Prise en charge des victimes** : Des dispositifs d'accueil et de soutien psychologique pour les victimes de violences ont été créés dans plusieurs régions.

Objectif stratégique 8 : Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique

Réalisations :

- **Participation aux processus décisionnels** : Les filles ont été impliquées dans des consultations pour la rédaction de politiques et de rapports nationaux, comme le **Rapport National Volontaire 2024**.
- **Programmes d'engagement civique** : Des programmes de leadership ont été mis en place pour encourager les filles à participer activement à la vie politique et économique.

Objectif stratégique 9 : Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille

Réalisations :

- **Programmes de sensibilisation des familles** : Des campagnes éducatives ont été lancées pour sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation des filles et leur rôle dans l'épanouissement de leurs enfants.
- **Soutien aux familles vulnérables** : Des programmes d'aide financière et alimentaire ont été mis en place pour aider les familles à soutenir l'éducation des filles, en particulier celles vivant dans la pauvreté.

4 DONNEES & STATISTIQUES :

Tableau 01 : Évolution du nombre de députés par sexe en Guinée et selon les différentes législatures

Législature	Sexe			Ratio femme/homme
	Homme	Femme	Ensemble	
1ère législature 1995	106	8	114	0,08
2ème législature 2002-2008	92	22	114	0,24
3ème législature 2013-2018	89	25	114	0,28
4ème législature 2020	96	18	114	0,19
Conseil National de Transition	56	25	81	0,31

Source : Conseil National de Transition 2024

Tableau 02 : Situation des filles et femmes en Guinée en matière de droits sexuels et reproductifs (EDS 2018)

Mariage	<ul style="list-style-type: none"> • 71 % des femmes de 15-49 ans sont en union contre 49 % des hommes.
Polygamie	<ul style="list-style-type: none"> • 42 % des femmes sont en union polygame (contre 53 % en 2005).
Relations sexuelles précoces pour les filles	<ul style="list-style-type: none"> • 66 % des filles ont eu une première relation sexuelle avant leurs 18 ans contre 22 % des garçons. • 13 % des filles ont eu des rapports avant leurs 15 ans contre 6 % des garçons.
Première union	<ul style="list-style-type: none"> • Âge médian pour les filles : 18,5 ans versus 27,5 ans pour les garçons. • 11 % des filles sont mariées avant 15 ans.
Grossesses précoces	<ul style="list-style-type: none"> • 33 % des filles ont déjà donné naissance avant leurs 18 ans. • 4 % ont déjà donné naissance avant leurs 15 ans.
Besoins non satisfaits en planification familiale	<ul style="list-style-type: none"> • 22 % des femmes en union ont des besoins non satisfaits en planification familiale.

Tableau 03 : Évolution du taux brut d'inscription au CP1 selon le sexe

Année	TBI Filles	TBI Garçons	TBI au primaire	Parité fille/garçon
2015	75,6	84,8	80,3	0,89
2016	93,1	104,4	98,9	0,89
2017	122,1	136,3	129,3	0,90
2018	92,6	102,6	97,7	0,90
2019	86,7	97,7	92,2	0,89
2020	111,4	126,1	118,8	0,88
2021	109,6	123,9	116,8	0,88
2022	117,3	132,7	125,1	0,88

Source : Source : Bureau de Stratégie et de Développement (BSD/Annuaire statistique de l'enseignement primaire/MEPU-A 2022

Tableau 04 : Évolution du taux brut de scolarisation au primaire, selon le sexe

Année	TBS Filles	TBS Garçons	TBS au primaire	Parité fille/garçon
2015	70,2	87,3	78,7	0,80
2016	75,6	93,4	84,5	0,81
2017	81,5	98,5	90,0	0,83
2018	82,6	99,0	90,8	0,83
2019	80,4	96,8	88,6	0,83
2020	95,5	114,1	104,8	0,84
2021	92,1	108,3	100,2	0,85
2022	95,6	112,4	104,0	0,85

Source : Bureau de Stratégie et de Développement (BSD/Annuaire statistique de l'enseignement primaire/MEPU-A 2022

Tableau 05 : Évolution du taux brut d'achèvement au primaire, selon le sexe

Année	TBA Filles	TBA Garçons	TBA au primaire	Parité fille/garçon
2015	48,9	69,3	58,9	0,71
2016	49,5	69,7	59,4	0,71
2017	44,9	61,2	53	0,73
2018	45,7	62,7	54,1	0,73
2019	46,6	62,8	54,6	0,74
2020	56,5	75	65,6	0,75
2021	59,3	77,3	68,2	0,77
2022	67,8	86,1	76,9	0,79

Source : Bureau de Stratégie et de Développement (BSD/Annuaire statistique de l'enseignement primaire/MEPU-A 2022

Tableau 06 : Évolution des effectifs des élèves de l’enseignement technique et la formation professionnelle selon le sexe

Année	Etudiants	Etudiantes	Total	Parité fille/garçon
2015	15 535	12 757	28 292	0,82
2016	14 711	13 514	28 225	0,92
2017	16 128	16 015	32 143	0,99
2018	18 254	19 537	37 791	1,07
2019	21 261	23 546	44 807	1,11
2020	22 234	27 595	49 829	1,24
2021	25 784	29 981	55 765	1,16
2022	24 842	31 729	56 571	1,28

Source : BSD/Ministère de l'Enseignement technique de la formation professionnelle, de l'emploi et du travail/METFP 2022

Les données de 2015 à 2022 démontrent de très fortes disparités entre les sexes dans ce domaine, particulièrement à partir de 2018. On note alors de plus en plus, ces dernières années, une augmentation progressive de la proportion des filles par rapport aux garçons.

Tableau 07 : Evolution des étudiants de l’enseignement supérieur, selon le sexe

Année	Etudiants	Etudiantes	Total	Parité fille/garçon
2015	43 478	12 956	56 434	0,30
2016	41 652	12 963	54 615	0,31
2017	44 810	15 529	60 339	0,35
2018	48 423	14 537	62 960	0,30
2019	47 763	15 353	63 116	0,32
2020	42 380	14 000	56 380	0,33
2021	51 200	20 480	71 680	0,40
2022	47 176	19 966	67 142	0,42

Source : BSD/ du Ministère de l’enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l’Innovation

Tableau 08 : Répartition (en %) des femmes de 15-49 ans, actuellement en union, qui ont gagné de l'argent pour leur travail au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, en fonction de la personne qui décide comment est utilisé l'argent gagné, selon la région administrative

Région	Personne qui décide comment est utilisé l'argent gagné par la femme :		
	Principalement la femme	Femme et conjoint ensemble	Principalement le conjoint
Boké	70,9	13,7	15,4
Conakry	78,1	12,6	9,3
Faranah	72,8	11,8	15,3
Kankan	82,9	7,8	9,3
Kindia	64,4	18,7	16,9
Labé	75,2	8,7	16,1
Mamou	80,5	10,1	9,4
N'Zérékoré	60,7	20,3	19,0
Ensemble	72,9	13,6	13,5

Source : MPDE-INS : Enquête Démographique et de Santé (EDSG V) 2018

Tableau 09 : Répartition (en %) des hommes de 15-49 ans actuellement en union, qui ont été rémunérés en argent, en fonction de la personne qui décide comment est utilisé l'argent gagné, selon la région administrative

Région	Personne qui décide comment est utilisé l'argent gagné par la femme :		
	Principalement la femme	Femme et conjoint ensemble	Principalement le conjoint
Boké	70,9	13,7	15,4
Conakry	78,1	12,6	9,3
Faranah	72,8	11,8	15,3
Kankan	82,9	7,8	9,3
Kindia	64,4	18,7	16,9
Labé	75,2	8,7	16,1
Mamou	80,5	10,1	9,4
N'Zérékoré	60,7	20,3	19,0
Ensemble	72,9	13,6	13,5

Source : MPDE-INS : Enquête Démographique et de Santé (EDSG V) 2018

Les résultats de l'EDS V montrent également qu'en Guinée, trois (3) femmes sur quatre (4) soit environ 76% pensent gagner moins de revenu que leur conjoint. Mais selon 7% des femmes, elles gagnent plus que leur conjoint alors que, 9% pensent qu'elles gagnent la même chose que leur conjoint. Par ailleurs, entre 2012 et 2018, la proportion des femmes en union qui décident principalement de l'utilisation de leurs gains n'a pas changé fondamentalement en passant respectivement 74% et 73%. La proportion des femmes qui contrôlent principalement l'utilisation de leurs gains est plus élevée en milieu urbain (77%) qu'en milieu rural (71%), La ville de Conakry se démarque avec (78%) des autres villes (76%). Le niveau

de bien-être du ménage influence le niveau d'autonomie financière des femmes, le pourcentage de celles qui décident principalement de l'utilisation de leurs gains passant de 62% dans le quintile le plus bas, à 73% pour le quintile moyen et 78% pour le quintile le plus élevé. En ce qui concerne les hommes, les résultats de l'EDS V 2018, permettent de comparer leurs points de vue concernant le contrôle de leurs revenus. En effet, dans la grande majorité des cas (90 %), les hommes de 15-49 ans ont déclaré décider eux-mêmes de l'utilisation de leurs revenus. Ensuite, dans seulement 3 % des cas, ils ont déclaré que la décision d'utilisation était une décision conjointe.

Tableau 10 : Évolution du taux global de fécondité (pour 1000 femmes) des adolescentes par milieu de résidence entre 2012 et 2018

Année	2012	2016	2018
Urbain	102	81	76
Rural	178	185	155
Ensemble	146	132	120

Source: EDS IV (2012) - MICS (2016) - EDS V (2018)

5 LES PRIORITES QUI SE DESSINENT

Les mesures correctives envisagées peuvent être réalisées dans les domaines ci-dessous :

Femme et Pauvreté :

- ✓ La mise en place de fonds d'appui aux activités économiques des femmes ;
- ✓ La valorisation du genre dans le système universitaire en particulier dans ses volets recherche scientifique et innovation ;

Femme et économie :

- ✓ La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des Programmes et projets dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin ;
- ✓ La mise en place de mesures d'accompagnement des femmes pour l'accès aux crédits.

Femme et santé :

- ✓ L'augmentation du budget alloué à la santé maternelle et infantile pour soutenir les programmes de vaccination et de suivi nutritionnel des femmes enceintes et des enfants ;
- ✓ La mise en place des mutuelles de santé pour garantir l'accès des femmes aux soins ;
- ✓ Le développement des technologies de santé : promotion de la télémédecine et du dossier médical électronique pour améliorer le suivi des patientes.

Femmes et éducation :

- ✓ L'octroi de bourses d'encouragement pour le maintien des filles à l'école ;
- ✓ La promotion du recrutement de femmes dans le personnel d'encadrement à tous les niveaux ;
- ✓ L'adaptation des contenus scolaires, universitaires ainsi que les programmes d'apprentissage et de formation professionnelle aux exigences de protection des filles et femmes.

Violence à l'égard des femmes :

- ✓ La mise à l'échelle des guichets uniques dans les régions administratives ;
- ✓ Le renforcement de la coordination des acteurs et structures de prise en charge des survivantes de VBG ;
- ✓ L'intensification des campagnes d'information et de sensibilisation sur les méfaits des violences basées sur le genre à l'endroit des communautés, les filles/les femmes.

Femmes et conflits armés :

- ✓ Le renforcement des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs des forces de défense et de sécurité pour la prise en compte du genre à tous les niveaux ;
- ✓ Le renforcement des capacités techniques des femmes des forces de défense et de sécurité ;
- ✓ L'intensification des campagnes d'information et de sensibilisations sur le genre ;

Femmes et prise de décisions :

- ✓ Le renforcement de l'éducation et de la formation à travers la promotion de l'accès des filles à l'éducation et l'organisation des formations en leadership à l'attention des femmes et filles ;
- ✓ L'organisation des séances d'information et de plaidoyer à l'endroit des autorités à tous les niveaux sur la prise en effective du genre dans les politiques, programmes et projets ;
- ✓ La promotion du dialogue intergénérationnel ;

- ✓ La valorisation des compétences féminines à tous les niveaux à travers le compendium des compétences féminines de Guinée.

Femmes et médias :

- ✓ Le renforcement des formations et du mentorat à travers le développement des initiatives de formation et d'accompagnement des femmes dans les médias ;
- ✓ L'application des mesures incitatives pour le respect du quota des 30% des femmes dans les médias.

Mécanismes institutionnels :

- ✓ L'opérationnalisation conseil national des femmes
- ✓ L'opérationnalisation du Compendium des compétences féminines de Guinée

Femmes et Environnement :

- ✓ La création des observatoires régionaux pour évaluer régulièrement l'impact des politiques environnementales sur les femmes ;
- ✓ L'intégration des indicateurs spécifiques liés aux femmes dans tous les programmes de développement durable.

La petite fille :

- ✓ La mise en œuvre stricte des lois interdisant la discrimination à l'égard des filles ;
- ✓ Le renforcement des mesures légales et les actions de sensibilisation pour éradiquer le mariage précoce et les MGF, avec une attention particulière aux zones reculées ;
- ✓ Le renforcement des programmes de sensibilisation au sein des écoles pour garantir la protection des filles contre les abus ;
- ✓ La promotion de l'accès équitable à une éducation de qualité pour toutes les filles, notamment en augmentant le nombre d'écoles dans les zones rurales ;
- ✓ Le renforcement des programmes de soutien aux filles en matière d'orientation professionnelle et de formation technique ;
- ✓ Le renforcement de l'application des lois sur la protection des filles et l'amélioration de l'accès des victimes de violences à des services de soutien ;
- ✓ La formation des forces de sécurité et le personnel judiciaire sur la prise en charge des victimes de violences.

6 CONCLUSION

178. L'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle à la réalisation du développement durable, à la paix et à la démocratie. Le Plan d'action de Pékin a défini douze (12) domaines prioritaires, qui s'articulent autour d'objectifs stratégiques et de mesures que les États se sont engagés à mettre en œuvre au niveau national. Ces principes demeurent au cœur des textes fondamentaux de la République de Guinée, notamment dans ses Constitutions successives et son arsenal juridique, reflétant l'engagement continu du pays en faveur de l'égalité de genre.

179. La Guinée, en ratifiant les conventions internationales relatives aux droits des femmes, a adopté des politiques, programmes, projets et plans d'action qui intègrent systématiquement les questions de genre à l'échelle nationale, régionale et internationale. En collaboration avec ses partenaires techniques et financiers ainsi que la société civile, elle a déployé des efforts significatifs pour développer des actions alignées sur les 12 domaines critiques de la Plateforme de Beijing, et ce, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

180. Ces actions ont permis de réaliser des avancées notables dans les domaines clés, tels que le développement inclusif, la prospérité partagée, l'élimination de la pauvreté, la protection sociale et les services essentiels, ainsi que la lutte contre la violence et les stéréotypes de genre. De plus, elles ont favorisé la participation et la responsabilisation des femmes, contribuant à renforcer des institutions inclusives et favorables à l'égalité des sexes, dans un environnement pacifique et durable.
181. À travers diverses politiques sectorielles menées en partenariat avec des acteurs nationaux et internationaux, la Guinée a accompli des progrès notables en matière d'intégration du genre. Ces avancées ont permis d'améliorer le statut social des femmes et des filles, favorisant ainsi leur pleine participation au développement du pays.
182. Cependant, malgré ces avancées et les progrès réalisés, des défis majeurs demeurent pour parvenir à l'épanouissement total des femmes et des filles, notamment en matière de droits et d'accès aux ressources. Parmi ces défis, les résistances socioculturelles persistantes et la faible mobilisation des ressources financières restent des obstacles à surmonter.
183. Néanmoins, l'exploitation du gisement de fer de Simandou représente un espoir considérable. Ce projet, qualifié de "**pont vers la prospérité**", pourrait apporter à la Guinée les ressources financières nécessaires pour faire face aux défis engendrés par la croissance démographique et les complexités d'un contexte national et international de plus en plus difficile.